

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 456**30 avril 2004****SOMMAIRE**

Advanced Medical Devices S.A.H., Luxembourg ..	21865	General Spanish Investment S.A., Luxembourg ..	21882
Arraxis S.A.H., Luxembourg	21886	H.C.A. S.A.H., Luxembourg	21873
Atayo S.A., Luxembourg	21861	Hefesto S.A., Luxembourg	21867
Baloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg	21866	Hein, S.à r.l.-Fabrique de Fours, Strassen	21886
Bario Participations S.A., Luxembourg	21870	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	21885
Bear Stearns Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21860	Holdina S.A.H., Luxembourg	21870
(Den) Beckleck S.A., Bertrange	21860	Hormuz Holding S.A., Strassen	21864
Bridge Investment Holding S.A., Luxembourg	21871	Ilico S.A.H., Luxembourg	21884
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	21884	Immo Inter Finance S.A.H., Luxembourg	21881
Cablinvest S.A., Luxembourg	21868	Indushold S.A.H., Luxembourg	21879
Capstar Holding S.A., Luxembourg	21875	Intar S.A.H., Luxembourg	21875
Caruso Finance S.A.H., Luxembourg	21875	Jabelmalux S.A., Luxembourg	21879
Cash Invest Management S.A., Luxembourg	21861	Konya S.A.H., Luxembourg	21883
Cash Invest, Sicav, Luxembourg	21842	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	21862
Cerf S.A.H., Pétange	21864	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	21862
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	21878	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	21862
Citi Investment Trust Series J	21843	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	21862
CompAM Fund, Sicav, Luxembourg	21880	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	21862
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg	21885	Kunert Beteiligung S.A., Luxembourg	21863
Compartin S.A.H., Luxembourg	21882	Leisure Software S.A., Luxembourg	21869
Consolidated International Investments S.A.H., Luxembourg	21867	Liegus Holding S.A., Luxembourg	21871
Constanza S.A.H., Luxembourg	21866	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg	21884
Coparrinal S.A., Luxembourg	21885	Lusalux S.A., Luxembourg	21871
Dakarinvest S.A., Luxembourg	21887	Lys S.A.H., Luxembourg	21881
Destiny Invest S.A., Luxembourg	21873	Marbros Investments S.A.	21864
Dodomar Immo S.A.H., Luxembourg	21887	Marepier Holding S.A., Luxembourg	21877
Doranda S.A., Luxembourg	21883	Matame S.A.H., Strassen	21883
Economic Consult S.A., Luxembourg-Dommel- dange	21863	Mediainspekt S.A., Luxembourg	21869
Economic Consult S.A., Luxembourg-Dommel- dange	21864	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	21866
Farad International S.A., Luxembourg	21876	Minusines S.A., Luxembourg	21881
FDR Gestion S.A., Luxembourg	21872	Musorin Finances S.A.H., Luxembourg	21888
Financière Sainte-Marie S.A.H., Luxembourg	21886	Nisoca Holding S.A., Luxembourg	21873
Fondor, Sicav, Luxembourg	21887	Nitlux A.G., Luxembourg	21886
Foralim S.A., Luxembourg	21885	Odagon S.A.H., Luxembourg	21873
Fortis Japan Fonds, S.A., Sicaf, Luxembourg	21879	Olicontrol International S.A., Luxembourg	21842
		Omnium Textile S.A., Luxembourg	21868
		Parinco S.A., Luxembourg	21864
		Participations Techniques S.A.H., Luxembourg ..	21867
		Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	21877

Paul Wurth S.A., Luxembourg	21874	SOCOMAF S.A., Société de Conseil en Matière Ferroviaire, Luxembourg	21887
Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	21843	Sodi S.A.H., Luxembourg	21888
Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	21843	Soparec S.A., Strassen	21869
Polifontaine S.A., Luxembourg	21872	Starplus Sicav, Luxembourg-Strassen	21865
Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	21875	Startec Holding S.A., Luxembourg	21888
Rawholding S.A., Luxembourg	21871	Stonehenge Participations S.A.H., Luxembourg	21881
Renu Holding S.A., Luxembourg	21884	Syron S.A.H., Luxembourg	21883
Retail Investors S.A., Luxembourg	21865	Vatem S.A.H., Luxembourg	21868
Rochelux S.A.H., Luxembourg	21878	Venezia Investissements S.A., Luxembourg	21876
(Le) Roi Holding S.A., Luxembourg	21877	Visual Impact S.A., Luxembourg	21842
Savalmo S.A.H., Luxembourg	21868	West Investment Holding S.A., Luxembourg	21874
SC Hotels UK Pensions, S.à r.l., Luxembourg	21860	Wines & Beverage Soparfi S.A., Luxembourg	21876
Schumann - Lavedrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	21870	Woodlander Project S.A., Luxembourg	21872
Scottish Equitable International Fund, Sicav, Lu- xembourg	21861	Yarra Holding S.A., Luxembourg	21882
Skogsmössen S.A., Luxembourg	21859	Zubaran Holding S.A., Luxembourg	21878

CASH INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.196.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 janvier 2004

En date du 27 janvier 2004, le Conseil d'Administration a:

- pris acte des démissions de Monsieur Philippe Soumoy en date du 7 octobre 2003 et de Monsieur Christian Vanden Bremt en date du 27 novembre 2003,
- décidé de coopter Messieurs Olivier Poswick et Daniel Voisey respectivement en remplacement de Messieurs Philippe Soumoy et Christian Vanden Bremt,
- décidé de nommer Monsieur Hervé Noël Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CASH INVEST

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022977.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

VISUAL IMPACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.351.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(023304.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

OLICONTROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 61.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(023468.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 15.100.100,- USD.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 50.712.

—
 EXTRAIT

Le 2 septembre 2003, C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V. a apporté la totalité des 151.001 parts représentant le capital de la Société à CCPI/CV FOUR (GIBALTAR) LIMITED, en échange d'actions.

A compter du 2 septembre 2003, l'associé unique de la Société est donc CPPI/CV (FOUR) GRIBALTAR LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023009.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 15.100.100,- USD.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 50.712.

—
 EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l. tenue par-devant M^e Bettingen en date du 8 septembre 2003, la société CPPI/CV FOUR (GIBALTAR) LIMITED a apporté tous ses actifs et passifs (en ce compris la totalité des 151.001 parts représentant le capital de la Société) à PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l. en échange de nouvelles parts de cette dernière.

A compter du 8 septembre 2003, l'associé unique de la Société est donc PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023010.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CITI INVESTMENT TRUST SERIES J, Fonds Commun de Placement.

—
 RÈGLEMENT DE GESTION

Ce Règlement de Gestion de CITI INVESTMENT TRUST SERIES J, un Fonds Commun de Placement à compartiments multiples («FCP»), constitué conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que toute modification susceptible d'y être apportée ultérieurement, conformément à l'Article 16 ci-dessous, régit les relations contractuelles entre:

1) la Société de gestion CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme avec siège social à Luxembourg (la «Société de gestion»),

2) la Banque dépositaire, CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), une succursale de CITI-BANK INTERNATIONAL PLC, LONDRES, dont les bureaux se situent à L-1330 Luxembourg au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (la «Banque dépositaire»), et

3) les souscripteurs et Porteurs de Parts (les «Parts») de Citi Investment Trust Series J (les «Porteurs de Parts») qui acceptent le présent Règlement de gestion en acquérant ces parts.

Art. 1. Le Fonds

CITI INVESTMENT TRUST SERIES J (le «Fonds») est un fonds commun de placement de type ouvert, constitué conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Le Fonds est la copropriété indivise des Porteurs des titres et autres actifs du Fonds et soumis aux dispositions du présent Règlement de gestion. Il est géré dans l'intérêt des Porteurs de parts par la Société de gestion. Les actifs du Fonds seront conservés par la Banque dépositaire et séparés de ceux de la Société de gestion.

Les actifs du Fonds peuvent être tenus séparés dans plusieurs communautés d'actifs distinctes (des «Compartiments»), et chaque Compartiment peut émettre une ou plusieurs Classes de Parts en application de l'Article 4 ci-dessous.

Dans le but d'une gestion performante, la totalité ou une partie des actifs d'un Compartiment peut être mise en commun ou cogérée, conformément à l'Article 6 ci-dessous.

Art. 2. La Société de gestion

Le Fonds sera géré pour le compte des Porteurs de Parts par la Société de gestion dont le siège social se situe à Luxembourg.

La Société de gestion est investie de pouvoirs étendus, dans le respect des restrictions de l'Article 5 ci-dessous, afin de gérer le Fonds pour compte des Porteurs de Parts, et a notamment le droit d'acheter, de vendre, de souscrire, d'échanger et de recevoir tout titre et d'exercer tous droits directement ou indirectement liés aux actifs du Fonds.

Le Conseil d'administration de la Société de gestion déterminera la politique d'investissement du Fonds, conformément aux restrictions énoncées à l'Article 5 ci-dessous.

Le Conseil d'administration peut nommer des gestionnaires, conseillers, directeurs et/ou agents administratifs pour la mise en oeuvre de la politique d'investissement et la gestion des actifs du Fonds. Dans l'intérêt du Fonds, il pourra également faire appel à des services d'information, de conseil et autres.

La Société de gestion et le(s) gestionnaire(s)/conseiller(s) en investissement nommés (le(s) «Gestionnaire(s)/Conseiller(s) en investissement») auront droit à des commissions de gestion et de conseil, conformément à l'Article 13 ci-dessous.

Art. 3. La Banque dépositaire

La Banque dépositaire sera nommée par la Société de gestion. CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), une succursale de CITIBANK INTERNATIONAL PLC, LONDRES, constituée selon les lois du Royaume-Uni et dont les bureaux se situent à Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Banque dépositaire.

La Société de gestion ou la Banque dépositaire pourront mettre fin à cette nomination à tout moment moyennant un préavis écrit de quatre-vingt-dix jours. Toutefois, la Société de gestion ne pourra révoquer la Banque dépositaire que lorsqu'une nouvelle banque dépositaire aura repris les fonctions et les responsabilités de la Banque dépositaire telles qu'elles sont fixées dans le présent Règlement de gestion. Après sa révocation, la Banque dépositaire devra continuer de remplir ses fonctions aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour transférer tous les actifs du Fonds à la nouvelle Banque dépositaire.

En cas de démission de ses fonctions par la Banque dépositaire, la Société de gestion devra nommer une nouvelle banque dépositaire en vue de reprendre les fonctions et responsabilités de la Banque dépositaire, conformément au présent Règlement de gestion. Dans ce cas, la Banque dépositaire gardera ses obligations jusqu'au transfert de tous les actifs du Fonds à la nouvelle Banque Dépositaire.

Les actifs du Fonds, y compris les titres et les liquidités et autres actifs, seront détenus par la Banque dépositaire pour compte des Porteurs de Parts du Fonds ou resteront sous sa surveillance. Avec l'autorisation de la Société de gestion, la Banque dépositaire pourra placer les titres en dépôt auprès d'autres banques et établissements financiers. La Banque dépositaire pourra détenir des titres sur des comptes fongibles auprès d'organismes de compensation sélectionnés par la Banque dépositaire avec l'accord de la Société de gestion. La Banque dépositaire s'acquittera des obligations courantes d'une banque en ce qui concerne les comptes et dépôts de titres. La Banque dépositaire ne pourra disposer des actifs du Fonds ou effectuer des paiements à des tiers pour compte du Fonds uniquement sur instructions de la Société de gestion et dans le cadre des dispositions du présent Règlement de gestion.

Avec l'accord de la Société de gestion, la Banque dépositaire est en droit de recevoir une commission de banque dépositaire sur les actifs du Fonds à des taux normalement imputés par les banques pour ces services. Cette commission sera calculée en tant que pourcentage sur la moyenne de la valeur nette d'inventaire du Fonds. De plus, la Banque dépositaire aura droit au remboursement des frais et dépens de ses correspondants participant dans la garde des actifs du Fonds.

Art. 4. Les Parts

Au sein du Fonds, la Société de gestion pourra créer plusieurs communautés d'actifs (dont chacune est un «Compartiment»). Chaque Compartiment est composé d'actifs qui sont distincts de ceux composant les autres Compartiments et qui sont investis séparément conformément à la politique d'investissement déterminée pour chacun des Compartiments, en application de l'Article 5 du présent Règlement de gestion.

Les investissements de chaque Compartiment se feront conformément aux directives spécifiques d'investissement que déterminera la Société de gestion pour chaque Compartiment.

La Société de gestion pourra décider d'émettre au sein de chaque Compartiment deux ou plusieurs Classes de Parts (les «Classes») dont les actifs sont investis en commun, mais qui sont susceptibles d'être soumises à une structure de commissions, un montant minimum d'investissement, une politique de couverture ou d'autres caractéristiques spécifiques.

Dans un but de déterminer le total de l'actif net du Fonds, l'actif net attribuable à chaque Compartiment, s'il n'est pas exprimé en dollars des Etats-Unis, sera converti en dollars des Etats-Unis. La Société de gestion pourra toutefois calculer en d'autres monnaies la valeur nette d'inventaire de chaque Part d'un Compartiment ou d'une Classe de Parts.

La Société de gestion émettra et rachètera les Parts du Fonds conformément à l'Article 7 ci-dessous à des prix basés sur leur valeur nette d'inventaire respective, telle que déterminée en application de l'Article 10 du présent Règlement de Gestion.

Art. 5. Politique d'investissement

La Société de gestion investira les produits payés dans le Fonds pour le compte commun des Porteurs de Parts en valeurs mobilières et autres actifs permis par la loi, en respectant le principe de la répartition des risques. Dans ce contexte, la Société de gestion précisera les règles d'investissement dans chaque Compartiment telles qu'indiquées dans la note sur la proposition des Parts du Fonds (la «Note Explicative»).

La Société de gestion seule aura le droit de fixer la date d'émission de tout nouveau Compartiment de Parts et d'en déterminer la politique d'investissement.

S'il paraît judicieux à un moment donné de garder des liquidités accessoires dans le Fonds, ces actifs pourront temporairement être détenus sous forme d'instruments du marché monétaire, émis ou garantis par des emprunteurs de premier ordre avec une échéance de moins de 12 mois, ou en compte courant ou en compte dépôt.

Sous réserve des dispositions énoncées aux Restrictions d'Investissement, la Société de gestion pourra se servir de différents instruments dérivés pour la couverture des Compartiments contre les risques de marché et de change, et en vue d'augmenter les revenus conformément aux principes d'une gestion de portefeuille prudente et efficace.

Restrictions d'investissement

Dans ses investissements pour le compte du Fonds, la Société de gestion se conformera aux restrictions suivantes:

1) La Société de gestion ne peut, pour le compte d'un Compartiment, investir dans des titres d'un seul et même émetteur si la valeur des actifs d'un Compartiment dans des titres de cet émetteur dépasse 10% de la valeur totale de l'actif de ce Compartiment; toutefois, cette restriction n'est pas applicable aux titres émis ou garantis par des Etats membres de l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement («OCDE»), ses collectivités locales ou des organismes internationaux à caractère public de l'Union Européenne («UE»), régional ou mondial.

2) La Société de gestion ne peut, pour le compte d'un Compartiment, investir dans des titres d'un seul et même émetteur si à la suite de cet investissement le Fonds détient plus de 10 % d'une catégorie de titres de cet émetteur. La Société de gestion ne peut acquérir des titres d'une société ou d'un autre organisme si, à la suite de cette acquisition le Fonds, ensemble avec d'autres fonds d'investissement gérés par la Société de gestion, devait détenir plus de 15% d'une catégorie de titres de cette société ou de cet organisme. Cette restriction ne s'applique pas aux titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE, ses collectivités locales ou des organismes internationaux à caractère public

3) La Société de gestion ne pourra faire des investissements dans le but de l'exercice d'un contrôle ou d'une gestion.

4) La Société de gestion pourra placer jusqu'à 10% de l'actif net de chaque Compartiment dans des actions ou parts d'un autre Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilières («OPCVM»). La Société de gestion pourra décider que les Compartiments d'une ou de plusieurs Séries peuvent placer plus de 100% de l'actif net de chaque Compartiment dans des actions ou parts d'autres «OPCVM» luxembourgeois. Concernant les Compartiments qui investissent dans des OPCVM, la Société de gestion veillera à ce qu'il n'y ait pas de concentration excessive dans un seul OPCVM. L'acquisition d'actions ou de parts d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières géré par la même Société de gestion, ou par toute autre société avec laquelle la Société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, n'est admise que dans le cas où ni la Société de gestion ni un des Gestionnaires/Conseillers en investissement qu'elle aura nommés ne porte en compte des droits ou frais sur les transactions en relation avec ces actions ou parts.

5) La Société de gestion ne peut acquérir des biens immobiliers pour le compte d'un Compartiment, mais elle pourra acheter et vendre, pour le compte du Compartiment, des titres garantis par des biens immobiliers ou des participations dans ces biens, ou des titres émis par des sociétés investissant dans des biens immobiliers ou des participations y afférentes.

6) La Société de gestion ne peut, pour le compte d'un Compartiment, s'engager dans des transactions sur matières premières, conclure des contrats portant sur des matières premières ou acquérir des titres représentant des marchandises ou des droits sur des marchandises et à ces fins, les matières premières incluent des métaux précieux, mais elle pourra acheter et vendre pour le compte d'un Compartiment des titres garantis par des matières premières et des titres de sociétés investissant dans ou négociant des matières premières.

7) La Société de gestion ne pourra, pour le compte d'un Compartiment, contracter des emprunts, sauf à concurrence de 10% du total de l'actif net de ce Compartiment, et uniquement s'il s'agit d'emprunts temporaires.

8) La Société de gestion ne pourra, pour le compte d'un des Compartiments, placer plus de 10% de l'actif net de ce Compartiment dans des valeurs mobilières qui ne sont pas négociées à une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, sauf que cette restriction ne s'applique pas aux valeurs mobilières émises ou garanties par des Etats membres de l'OCDE, leurs collectivités territoriales ou par des organismes internationaux publics à caractère communautaire, régional ou mondial; sous condition, toutefois, que cette restriction n'est pas applicable aux instruments du marché monétaire qui sont négociés régulièrement.

9) La Société de gestion ne peut utiliser les actifs d'un Compartiment pour la prise ferme ou la sous-prise ferme de valeurs mobilières.

10) La Société de gestion ne peut octroyer de crédits pour le compte d'un Compartiment, ni se porter garant pour le compte de tiers.

11) La Société de gestion ne peut conclure des transactions qui pourraient nuire à la sauvegarde des intérêts des Porteurs de Parts du Fonds ou, dans le but d'une gestion d'investissement adéquate des actifs du Fonds, des transactions dans l'intérêt de la Société de gestion ou dans l'intérêt de parties autres que les Porteurs de parts.

12) Dans les limites suivantes et dans le cadre des directives d'investissement telles que déterminées pour chaque Compartiment, la Société de gestion peut, pour le compte du Fonds, avoir recours à des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières ainsi qu'à des instruments destinés à couvrir les risques de change. Ces techniques et instruments portant sur des valeurs mobilières sont décrits plus en détail dans la Note Explicative.

13) La Société de gestion ne peut s'engager dans le prêt de titres en portefeuille du Fonds, sauf contre une garantie appropriée, bloquée en faveur du Fonds sous forme de garanties émises par des établissements bancaires de premier ordre ou sous forme de nantissement en numéraire ou des titres de créance émis par des Etats membres de l'OCDE. Lors de la conclusion de ce contrat de prêt, la valeur de cette garantie doit être au moins égale à la valeur d'évaluation globale des titres prêtés. Les contrats de prêt sur titres ne peuvent être conclus que par le truchement d'organismes reconnus de compensation de titres ou par des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transactions; ils ne peuvent ni porter sur plus de 50% de la valeur globale de marché des titres détenus par chaque Compartiment ni s'étendre au-delà d'une période de 30 jours.

14) La Société de gestion n'est pas tenue de respecter les pourcentages limites d'investissement en cas d'exercice de droits de souscription qui sont attachés à des valeurs mobilières faisant partie de l'actif d'un Compartiment spécifique.

Si un dépassement de ces limites intervient pour des raisons échappant au contrôle de la Société de gestion, ou à la suite de l'exercice de droits de souscription, la Société de gestion doit, dans ses opérations de vente ultérieures, avoir pour objectif prioritaire de régulariser cette situation en tenant dûment compte de l'intérêt des Porteurs de Parts.

Art. 6. Mise en commun d'actifs et cogestion

I) Actifs mis en commun

La Société de gestion peut investir et gérer la totalité ou une partie du portefeuille d'actifs établi pour deux ou plusieurs Compartiments (dénommés ici «Compartiments Participants») sur la base d'une mise en commun des actifs. Un regroupement des actifs se constitue par le transfert d'espèces ou autres actifs (à condition que ces actifs soient appropriés par rapport à la politique d'investissement du regroupement concerné) de chacun des Compartiments Participants. Par la suite, la Société de gestion peut périodiquement effectuer des transferts supplémentaires vers chaque regroupement d'actifs. Les actifs peuvent également être retransférés à un Compartiment Participant à concurrence du montant de la participation du Compartiment concerné. La partie d'un Compartiment Participant à un regroupement d'actifs se mesure par référence à des unités fictives de valeur égale dans le regroupement d'actifs. Lors de la création d'un regroupement d'actifs, la Société de gestion déterminera à sa seule discrétion la valeur initiale des unités fictives (qui sera exprimée dans la devise que la Société de gestion jugera appropriée) et attribuera à chaque Compartiment Participant des unités fictives ayant une valeur globale égale au montant en numéraire (ou à la valeur des autres actifs) apporté. Par la suite, la valeur de l'unité est déterminée en divisant la valeur nette d'inventaire des actifs mis en commun par le nombre d'unités fictives restantes.

Lorsque des liquidités ou actifs supplémentaires sont apportés au groupement d'actifs ou en sont retirés, l'attribution d'unités fictives du Compartiment Participant concerné est augmentée ou diminuée, le cas échéant, d'un nombre d'unités fictives déterminé en divisant le montant des liquidités ou la valeur des actifs apportés ou retirés par la valeur actuelle d'une unité. Si une contribution est faite en numéraire, elle sera considérée aux fins de ce calcul comme étant diminuée d'un montant que la Société de gestion estime approprié en vue de refléter les charges fiscales et les frais de négociation et d'achat susceptibles d'être encourus lors de l'investissement du numéraire concerné; en cas de retrait de liquidités, une déduction correspondante sera effectuée pour refléter les frais qui pourraient être engagés dans la réalisation des titres ou autres actifs du regroupement d'actifs.

Les dividendes, intérêts et autres distributions assimilées à un revenu perçu au titre d'actifs d'un regroupement d'actifs sont affectés à ce regroupement et entraînent une augmentation de son actif net. Lors de la dissolution du Fonds, les actifs d'un regroupement d'actifs (sous réserve de revendications de créanciers) sont affectés aux Compartiments Participants au prorata de leur participation respective dans ce regroupement d'actifs.

II) Cogestion

Afin de réduire les coûts d'exploitation et les frais administratifs tout en permettant une meilleure diversification des investissements, la Société de gestion pourra décider de cogérer la totalité ou une partie des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments avec des actifs provenant d'autres Compartiments ou appartenant à d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois. Dans les paragraphes suivants, le terme «entités cogérées» désignera globalement le Fonds ainsi que chacun de ses Compartiments et l'ensemble des entités avec ou entre lesquelles existerait un accord de cogestion, et le terme «actifs cogérés» se réfère à l'ensemble des actifs de ces entités cogérées en vertu du même accord de cogestion.

En vertu de l'accord de cogestion, les Gestionnaires auront le droit de prendre, sur une base consolidée pour les entités cogérées concernées, des décisions d'investissement, de désinvestissement et de réajustement de portefeuille qui auront une influence sur la composition des actifs du Compartiment. Chaque entité cogérée détiendra un pourcentage des actifs cogérés correspondant au rapport entre son actif net et la valeur totale des actifs cogérés. Cette participation proportionnelle s'applique à chaque série de valeurs détenues ou acquises dans le cadre de la cogestion. En cas de décisions d'investissement et/ou de désinvestissement, ces rapports ne sont pas affectés, et des placements supplémentaires sont attribués aux entités cogérées suivant le même rapport, et les actifs vendus seront prélevés au prorata sur les actifs cogérés détenus par chaque entité cogérée.

En cas de nouvelles souscriptions au sein d'une des entités cogérées, le produit de la souscription sera réparti entre les entités cogérées conformément aux nouvelles proportions résultant de l'accroissement de l'actif net de l'entité cogérée qui a profité des souscriptions et toutes les séries de placements seront modifiées par un transfert d'actifs d'une entité cogérée à l'autre afin de respecter ces nouvelles proportions. De manière analogue, en cas de rachat dans une des entités cogérées, les liquidités requises pourront être prélevées sur la trésorerie des entités cogérées suivant les proportions modifiées qui résultent de la réduction de l'actif net de l'entité cogérée ayant subi le rachat, et dans ce cas toutes les séries de placement seront ajustées en fonction des proportions modifiées. Les Porteurs de Parts doivent se rendre compte qu'en l'absence de toute actions spécifique, la Société de gestion ou ses agents contractuels, l'accord de cogestion peut affecter la composition des actifs du Compartiment par des événements attribuables à d'autres entités cogérées tels que des souscriptions et des rachats. De plus, toutes autres choses restant égales, les souscriptions reçues dans une entité avec laquelle un Compartiment est cogéré entraîneront une augmentation de la réserve de liquidités de ce Compartiment. A l'inverse, les rachats réalisés par une entité avec laquelle un Compartiment est cogéré entraînera une réduction de la réserve de liquidités de ce Compartiment. Il est toutefois possible de tenir les souscriptions et les rachats sur le compte spécifique ouvert pour chaque entité cogérée en dehors de l'accord de cogestion et par lequel les souscriptions et les rachats doivent passer. La possibilité d'affecter des souscriptions et des rachats importants à ces comptes spécifiques ainsi que la possibilité pour le Fonds ou ses agents contractuels, de décider à tout moment la résiliation de l'accord de cogestion permet à la Société de gestion d'éviter des réajustements d'actifs de ses Compartiments

au cas où ces ajustements seraient susceptibles de porter préjudice aux intérêts du Fonds, du Compartiment ou de leurs Porteurs de Parts.

Si une modification au niveau de la composition du portefeuille du Fonds ou d'un ou plusieurs Compartiments à la suite de rachats ou de paiements de coûts et de frais spécifiques à une autre entité cogérée (c'est-à-dire non imputables au Fonds ou au Compartiment concerné) devait entraîner le non-respect des restrictions d'investissement en vigueur, les actifs en question devront être exclus de l'accord de cogestion avant la mise en oeuvre de la modification, afin de ne pas les affecter par les ajustements qui suivraient.

Les actifs cogérés ne seront cogérés qu'avec des actifs à investir en fonction d'objectifs d'investissement identiques à ceux applicables aux actifs cogérés afin de garantir une compatibilité totale entre les décisions d'investissement et la politique d'investissement du Compartiment. Les actifs cogérés ne seront cogérés qu'avec des actifs pour lesquels la Banque dépositaire agit également en tant que Banque dépositaire afin de garantir que la Banque dépositaire sera en mesure d'assurer pleinement ses fonctions et responsabilités vis-à-vis du Fonds ou du Compartiment, conformément à la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif. La Banque dépositaire veillera à ce que les actifs du Fonds soient à tout moment tenus séparés des actifs des autres entités cogérées et pourra ainsi à tout moment identifier les actifs du Fonds et de chaque Compartiment. Sachant qu'il est possible que la politique d'investissement d'entités cogérées ne soit pas tout à fait identique à celle d'un Compartiment, il se peut que la politique commune mise en oeuvre soit plus restrictive que celle de ce Compartiment.

Le Fonds peut décider à tout moment et sans préavis de mettre fin à l'accord de cogestion.

Les Porteurs de Parts peuvent s'adresser à tout moment à l'Administrateur au Luxembourg afin de s'informer sur le pourcentage d'actifs cogérés et les entités avec lesquelles un tel accord de cogestion existe au moment de leur demande. Les rapports annuels et semestriels contiendront des informations sur la composition et les pourcentages des actifs cogérés.

Art. 7. Emission de Parts du Fonds

La Société de gestion émettra les Parts après acceptation de la demande de souscription par le Fonds.

La Société de gestion observera les lois et réglementations en vigueur dans les pays où les Parts sont proposées. A tout moment et à sa seule discrétion, la Société de gestion peut suspendre ou limiter l'émission de Parts temporairement ou indéfiniment dans certains pays ou régions. La Société de gestion peut exclure certaines personnes physiques ou morales de l'acquisition de Parts si une telle exclusion s'avère nécessaire pour protéger les Porteurs de Parts et le Fonds en général.

En outre, la Société de gestion peut:

a) refuser à son gré, en tout ou en partie, des demandes de souscription, et

b) racheter des Parts du Fonds détenues par des Porteurs de Parts qui sont exclus de l'achat ou de la propriété de ces Parts.

Le prix de la Part se base sur sa valeur nette d'inventaire du Compartiment ou de la Classe concernée le jour d'évaluation applicable et peut être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité monétaire la plus proche, tel que déterminé par la Société de gestion. Tous les droits d'émission encourus seront ajoutés. Une commission de vente ou de souscription de 5% au maximum de la valeur nette d'inventaire de la Part sera ajoutée et payée au Compartiment concerné ou à la Société de gestion ou aux intermédiaires chargés de la distribution des Parts. Chaque jour d'évaluation, la Société de gestion pourra employer une approche différente à l'égard des demandeurs et accorder aux personnes demandant un nombre plus élevé de Parts que d'autres une ou des remise(s) sur le montant du prix de vente (dans les limites de ce qui est permis) des Parts qui leur sont émises sur une base ou à une échelle que la Société de gestion jugera appropriée. Le paiement pour les Parts doit être reçu (dans la devise de référence du Compartiment ou de la Classe concernée ou un montant équivalent dans toute autre devise que la Société de gestion pourra décider périodiquement) dans un délai de sept jours ouvrables bancaires au Luxembourg (ou dans un délai plus court suivant ce que la Société de gestion pourra décider périodiquement) qui suivent le jour de la détermination du prix de vente.

Art. 8. Conversion de Parts

Les Porteurs de parts auront le droit de convertir la totalité ou une partie de leurs Parts dans un Compartiment ou une Classe (le «Compartiment d'origine») en Parts d'un autre Compartiment ou d'une autre Classe (le «Nouveau Compartiment») au prix d'émission et de rachat des Parts du Compartiment ou de la Classe de Parts qui font l'objet de l'échange, sous condition que la Société de gestion puisse imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence de la conversion, et puisse effectuer la conversion sous réserve du paiement des frais à payer à la Société de gestion, suivant ce qu'elle déterminera, et elle pourra imposer des restrictions concernant la conversion entre les différents Compartiments et les différentes Classes. A la convenance de la Société de gestion, les Porteurs de Parts pourront également demander la conversion de Parts d'une Classe d'un Compartiment (auquel cas, l'expression «Compartiment d'origine» s'applique également à cette situation) en Parts d'une autre Classe au sein du même Compartiment (le «Nouveau Compartiment»). Une commission de conversion pouvant atteindre 1 % de la valeur nette d'inventaire pourra être mise en compte selon ce que la Société de gestion pourra décider périodiquement.

Art. 9. Certificats de Parts, confirmations de la propriété de Parts

Sous réserve des dispositions de l'Article 7 du présent Règlement de Gestion, toutes les personnes physiques ou morales sont en droit d'acquérir des participations dans le Fonds en souscrivant une ou plusieurs Parts. Dans chaque Compartiment ou Classe, des certificats seront émis sous forme nominative, soit les Porteurs de Parts recevront une confirmation écrite de leur propriété. Les certificats de Parts (si émis) porteront la signature de la Société de gestion et de la Banque dépositaire, chacune de ces signatures pouvant être en fac-similé.

La Société de gestion pourra périodiquement fixer un minimum de propriété dans chaque Compartiment ou Classe. Des Parts fractionnées peuvent être émises.

Dans l'intérêt des Porteurs de Parts, la Société de gestion peut diviser ou consolider les Parts.

Art. 10. Valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la Part est exprimée dans la ou les devise(s) que la Société de gestion déterminera périodiquement pour chaque Compartiment ou Classe. Elle sera déterminée pour les Parts de chaque Compartiment ou Classe par l'Administrateur sous la surveillance de la Banque dépositaire au moins une fois par mois aux dates indiquées dans la Note Explicative actuelle (un «Jour d'évaluation»). A cette fin, l'actif net du Fonds correspondant à chaque Compartiment ou Classe de Parts sera divisé par le nombre de Parts en circulation de ce Compartiment ou de cette Classe.

La Société de gestion établira un portefeuille d'actifs comme suit:

a) le prix d'émission perçu lors de l'émission de Parts liées à un Compartiment spécifique est attribué aux comptes du Fonds à ce Compartiment. Les éléments d'actif et de passif de ce Compartiment, ainsi que les revenus et les dépenses relatifs à un Compartiment spécifique, lui sont attribués en tenant compte des dispositions suivantes;

b) un actif dérivé d'un autre actif est appliqué au même Compartiment que l'actif dont il est dérivé. Lors de chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment concerné;

c) si le Fonds prend un engagement quelconque lié à un actif attribuable à un Compartiment, cet engagement est attribué à ce même Compartiment;

d) si un élément d'actif ou de passif ne peut être attribué à l'un des Compartiments, il est attribué à tous les Compartiments au prorata de leur valeur nette d'inventaire respective;

e) lors d'une distribution aux détenteurs de Parts d'un Compartiment ou d'une Classe spécifique ou lors du paiement de frais pour le compte des détenteurs de Parts d'un Compartiment ou d'une Classe spécifique, la fraction de l'actif net total attribuable à ce Compartiment ou à cette Classe est réduite du montant de la distribution ou de ces frais.

Si, dans un même Compartiment, deux ou plusieurs Classes ont été créées, les règles d'attribution visées ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis dans l'objectif d'établir le portefeuille d'actifs pour chacune de ces Classes.

L'évaluation des éléments d'actif et de passif du Fonds aux différents Compartiments est significative dans les relations respectives entre les Porteurs de Parts qui détiennent des Parts des différents Compartiments ou Classes concernés et les relations avec la Société de gestion et la Banque dépositaire, et n'affecte pas les droits que des tiers pourraient faire légalement valoir vis-à-vis du Fonds qui constitue un seul ensemble collectif d'investissement à l'égard des obligations qui sont à attribuer à un ou plusieurs des Compartiments de Parts.

Les actifs du Fonds sont évalués comme suit:

(a) les valeurs cotées en bourse sont évaluées au dernier cours de clôture disponible. Si un titre est coté sur plusieurs bourses de valeurs, le dernier cours de vente disponible à la bourse qui constitue le marché principal pour ces valeurs, prévaut; pour les titres dont le volume d'échange à la bourse concernée est faible et dont les échanges sur le marché secondaire sont effectués entre opérateurs qui, en tant que teneurs de marché principaux, offrent des prix suivant les conditions de marché, la Société de gestion pourra décider d'évaluer ces titres conformément aux prix ainsi établis; les valeurs à revenu fixe sont estimées sur la base du dernier cours moyen disponible à la bourse de valeurs concernée ou aux cours moyens des dernières cotes des teneurs de marché qui constituent le marché principal de ces valeurs;

(b) les titres négociés sur un marché réglementé sont évalués de manière similaire que les titres cotés;

(c) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé sont évalués au dernier cours de marché disponible; à défaut, ils sont évalués de bonne foi par la Société de gestion conformément aux principes de prudence que la Société déterminera et, sur conseil du Conseiller d'investissement / Gestionnaire, sur la base de leur prix de vente raisonnablement prévisible;

(d) les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale avec les intérêts accrus;

(e) concernant les instruments à court terme à échéance de moins de 90 jours, la valeur de l'instrument, fondée sur le coût d'acquisition net, est progressivement ajustée par rapport à son prix de rachat tandis que le revenu d'investissement calculé sur le coût d'acquisition net, reste constant. En cas de variations importantes dans les conditions de marché, la base d'évaluation de l'investissement sera alignée sur les nouveaux rendements du marché.

Tous les autres instruments à court terme sont évalués sur la base des cours de marché en vigueur;

(f) les actifs libellés dans une devise autre que celle dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire sont convertis au dernier taux moyen de marché disponible. Dans ce contexte seront pris en compte les instruments de couverture des risques de change.

En changeant sa politique dans chacun des Compartiments, la Société de gestion peut appliquer différentes règles d'évaluation si ces règles semblent appropriées à la lumière des investissements effectués, à condition qu'un ensemble de règles soit appliqué à l'évaluation de tous les actifs attribués à un Compartiment particulier.

La Société de gestion est en droit de dévier des règles d'évaluation visées sous (a), (b) et (c) ci-dessus dans l'évaluation des actifs attribuables à un Compartiment déterminé en ajoutant aux prix visés sous (a), (b) et (c) ci-dessus un montant qui reflète le coût d'acquisition estimé des actifs correspondants au cas où la Société de gestion aurait l'intention d'effectuer d'autres investissements pour le compte de ce Compartiment, ou en déduisant des prix visés sous (a), (b) et (c) ci-dessus un montant qui reflète le coût estimé de la vente de ces actifs au cas où la Société de gestion aurait l'intention de vendre les investissements attribuables à ce Compartiment.

S'il était impossible ou incorrect d'effectuer une évaluation conformément aux clauses ci-dessus en raison de circonstances particulières, la Société de gestion est en droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus qui peuvent être examinés par un réviseur afin de parvenir à une évaluation adéquate des actifs du Fonds.

Exceptionnellement, plusieurs évaluations peuvent être effectuées un même jour, la seconde étant valable pour des émissions ou des rachats ultérieurs de Parts.

Art. 11. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission, du rachat et de la conversion de Parts

La Société de gestion peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire des Parts d'un Compartiment, et dès lors l'émission, le rachat et la conversion de parts dans les Compartiments:

- a) lors de la fermeture d'un marché qui est à la base de l'évaluation d'une partie importante des actifs d'un Compartiment ou lorsque les opérations sur un tel marché sont limitées ou suspendues;
- b) lorsqu'un événement d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou autre situation exceptionnelle échappant au contrôle ou à l'influence de la Société de gestion rend impossible la vente des actifs d'un Compartiment à des conditions normales, ou encore si cette vente portait préjudice aux intérêts des Actionnaires;
- c) lorsqu'une interruption des réseaux de communication ou toute autre raison rend impossible la détermination de la valeur d'une partie importante des actifs d'un Compartiment;
- d) lorsque, par suite de restrictions sur les opérations de change ou autres transferts de fonds, les transactions dans un Compartiment ne peuvent être effectués, ou s'il peut être objectivement prouvé que les achats et les ventes d'actifs d'un Compartiment ne peuvent être effectués à des cours normaux.

Si des Parts sont émises dans différents Compartiments, une suspension dans un des Compartiments n'affectera nullement la détermination de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion de Parts dans d'autres Compartiments si ceux-ci ne sont pas affectés par ces événements.

Art. 12. Rachats

Les Porteurs de Parts peuvent demander le rachat de leurs Parts au moins une fois par mois aux Jours d'Evaluation que la Société de gestion déterminera. Les Parts sont rachetées à un prix déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire de la Part au Jour d'Evaluation concerné. Ce prix de rachat peut être arrondi vers l'unité la plus proche dans la devise déterminée par la Société de gestion. La Société de gestion pourra décider de déduire une commission de rachat du montant de un pour cent au maximum de la valeur nette d'inventaire de la Part. Dans certaines Classes, une commission de vente différée conditionnelle (CVDC) pourra également être facturée pour les intermédiaires.

La Société doit assurer une liquidité suffisante des actifs de chaque Compartiment du Fonds, s'ils diffèrent, pour que le paiement pour le rachat de Parts puisse, dans des conditions normales, être effectué (libellé dans la devise de référence du Compartiment ou de la Classe concernée ou un montant équivalent dans toute autre devise que la Société de gestion pourra déterminer périodiquement) dans un délai de sept jours ouvrables bancaires à Luxembourg qui suivent et inclus le Jour d'Evaluation concerné, à moins que des réglementations spécifiques, telles que des restrictions des changes ou autres circonstances échappant au contrôle de la Banque dépositaire rendent impossible le transfert du produit du rachat dans le pays d'origine de la demande de rachat.

En cas de demandes massives de rachat un Jour d'Evaluation déterminé, la Société de gestion pourra décider de reporter la totalité ou une partie des demandes de rachat jusqu'à ce que les actifs correspondants aient été vendus.

Lorsque la Société de gestion se rend compte qu'une personne détient directement ou indirectement des Parts en violation de la loi ou des exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire ou dans des conditions énoncées à l'Article 7 du présent Règlement de Gestion, la Société de gestion peut exiger le rachat de ces Parts.

Art. 13. Dépenses du Fonds

Le Fonds devra porter les dépenses suivantes:

- les commissions annuelles de la Société de gestion, des Gestionnaires/Conseillers en investissements, des intermédiaires et de la société de représentation au Japon; au total, le montant de cette commission ne devra dépasser 3% de l'actif net d'un Compartiment;
- les commissions de la Banque dépositaire, conformément aux usages au Luxembourg. Cette commission se base sur la totalité de l'actif net de chaque Compartiment; elle est payable mensuellement. Tous frais et débours raisonnables (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, les frais de téléphone, de télex, de télégramme et de port) encourus par la Banque dépositaire, ainsi que tous frais de garde des banques et établissements financiers auxquels la garde d'actifs d'un Compartiment est confiée, tous les frais et dépenses encourus en relation avec l'inscription d'investissements auprès de la Banque dépositaire et le transfert d'investissements hors de cette dernière seront supportés par le Compartiment concerné;
- la taxe d'abonnement luxembourgeoise et l'ensemble des autres taxes et impôts encourus au titre des actifs, des revenus et des dépenses à la charge du Fonds;
- les frais de courtage et de transaction normales encourus par le Fonds dans le cadre de ses transactions;
- les commissions et dépenses de l'Administrateur en relation avec ses fonctions de Teneur de registre, Agent de transfert, Agent administratif et Agent domiciliataire;
- les commissions et dépenses des Administrateurs de la Société de gestion;
- les commissions des représentants dans les pays où le Fonds est enregistré, et celles des agents payeurs;
- les frais, y compris les frais des conseils juridiques, éventuellement payables par la Société de gestion ou la Banque dépositaire dans le cadre d'actions intentées dans l'intérêt des Porteurs de Parts;
- les frais et dépenses encourus dans le cadre de l'inscription du Fonds, ou l'approbation ou la reconnaissance du Fonds par les autorités compétentes de quelque pays ou territoire que ce soit, et tous les frais et dépenses encourus pour maintenir cette inscription, autorisation ou reconnaissance;
- les frais et dépenses encourus dans le cadre de l'introduction en bourse des parts sur tout marché boursier, ainsi que les frais et dépenses encourus pour maintenir cette cotation;
- les frais de la préparation, du dépôt et de la publication du Règlement de Gestion et autres documents du Fonds, y compris les avis d'inscription, les Prospectus ou mémoires destinés à toute administration publique et toutes bourses de valeurs (y compris aux associations locales de courtiers) nécessaires en rapport avec le Fonds ou avec l'émission de Parts du Fonds;

- les frais d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels aux Porteurs de Parts dans toutes les langues requises, ainsi que les frais d'impression et de distribution de tous les autres rapports et documents exigés par les lois et réglementations en vigueur;

- les frais de comptabilité et de la détermination de la valeur nette d'inventaire de la Part, le coût des avis aux Porteurs de parts;

- les honoraires des réviseurs et conseils juridiques du Fonds, et toutes les dépenses administratives similaires;

- les frais juridiques, d'audit et autres dépenses raisonnables engagés dans le cadre de la sélection et de la nomination des conseillers en investissement;

- l'ensemble des taxes et impôts de toute nature dus au titre de la détention ou des revenus issus des actifs du Fonds ou d'un des Compartiments ou de la répartition et distribution de revenus aux Porteurs de Parts;

- les cotisations à des associations et organismes professionnels ou industriels;

- les commissions d'agences de notation.

Tous les frais récurrents sont d'abord prélevés sur les revenus de placement, puis sur les plus-values réalisées et ensuite sur les actifs. Toutes les autres dépenses peuvent être amorties sur une période de 5 ans au maximum.

Art. 14. Exercice social, révision

L'exercice comptable du Fonds se termine le 31 mai de chaque année et pour la première fois le 31 mai 2005.

Le Fonds et ses comptes seront révisés par un commissaire aux comptes désigné par la Société de gestion.

Art. 15. Distributions

La Société de gestion peut, à son entière discrétion, déclarer des dividendes et acomptes sur dividendes, et déterminer le montant payable, prélevé sur les actifs disponibles, aux Porteurs de Parts. Les dividendes et les sommes assignées qui ne sont pas réclamés dans un délai de cinq ans à partir de la date de paiement déchoient et reviendront au Fonds, au Compartiment ou à la Classe de parts concernés.

Art. 16. Modifications du présent Règlement de Gestion

Avec l'accord de la Banque Dépositaire, la Société de gestion pourra à tout moment modifier la totalité ou une partie du présent Règlement de Gestion.

Art. 17. Avis

La valeur nette d'inventaire la plus récente de la Part dans chaque Compartiment ou chaque Classe, ainsi que les prix d'émission et de rachat de la Part, sont disponibles à l'adresse du Fonds à Luxembourg chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

Le rapport annuel publié dans un délai de quatre mois après la fin de l'exercice comptable, et tous les rapports semestriels du Fonds, qui seront publiés dans les deux mois qui suivent la fin de la période concernée, seront disponibles aux Porteurs de Parts dans les bureaux du Fonds, de la Banque dépositaire et auprès de tous les agents payeurs.

La dissolution du Fonds sera publiée dans le journal officiel Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans trois autres journaux, dont un quotidien du Luxembourg.

Des modifications du Règlement de gestion et les avis aux Porteurs de parts, y compris les avis sur la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et du rachat de parts, pourront, si requis, être publiés dans les journaux des pays où les Parts sont proposées ou vendues.

Art. 18. Durée du Fonds, liquidation du Fonds, clôture d'un Compartiment ou d'une Classe, fusion de Compartiments ou de Classes

Durée du Fonds

Le Fonds est établi pour une durée illimitée. Le Fonds pourra toutefois être liquidé ou un quelconque Compartiment clôturé ou fusionné et une Classe de Parts pourra être clôturée dans les cas suivants:

Liquidation du Fonds

a) La décision de liquider le Fonds sera prise de commun accord entre la Société de gestion et la Banque dépositaire. La Société de gestion, en particulier, peut décider d'une telle liquidation dès lors que la valeur nette d'inventaire du Fonds est descendue à un niveau égal ou inférieur au montant fixé périodiquement par la Société de gestion comme étant la valeur nette d'inventaire minimale pour que le Fonds puisse fonctionner de manière efficace, ou en cas de changement significatif intervenu dans la situation économique, sociale ou politique, ou pour toute autre raison si la Société de gestion estime qu'elle justifie une telle décision dans le meilleur intérêt des Porteurs de Parts. Après une telle décision, plus aucune Part du Fonds ne sera émise. Le rachat et la conversion des Parts resteront possibles, pour autant que l'égalité de traitement des Porteurs de Parts soit préservée. Un avis sur la liquidation devra être communiqué aux Porteurs de Parts concernés par tout moyen jugé approprié par la Société de gestion ou exigé dans tout pays où les Parts du Fonds sont vendues. Au cours de la période précédant la liquidation du Fonds, le prix de rachat reflétera l'intégralité des frais et coûts estimés en rapport avec la liquidation.

b) Le Fonds sera liquidé dans tous les autres cas visés à l'Article 22 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. Les dispositions légales susmentionnées prévoient entre autres la liquidation du Fonds en cas de faillite de la Société de gestion ou de la Banque dépositaire ou en cas de résiliation de leur mandat ou de retrait de leur agrément respectifs sans qu'elles soient remplacées dans un délai de deux mois. Aucune Part ne pourra plus être émise à partir de l'événement entraînant la liquidation. La Société de gestion ou la Banque dépositaire annonceront la liquidation sans délai.

L'avis de la liquidation du Fonds sera publiée au «Mémorial» (Journal Officiel) et dans au moins trois journaux à diffusion adéquate, à déterminer par la Société de gestion et la Banque dépositaire, dont un au moins devra être un journal luxembourgeois.

Liquidation d'un des Compartiments ou d'une Classe de Parts

La décision de liquider un des Compartiments ou une des Classes de parts sera prise de commun accord entre la Société de gestion et la Banque dépositaire. La Société de gestion, en particulier, peut décider d'une telle liquidation au cas où la valeur nette d'inventaire du Compartiment ou de la Classe aura atteint un niveau égal ou inférieur au montant fixé périodiquement, par la Société de gestion comme étant la valeur nette d'inventaire minimale pour que le Compartiment ou la Classe puisse fonctionner de manière efficace, ou en cas de changement significatif intervenu dans la situation économique, sociale ou politique, ou pour toute autre raison dont la Société de gestion estime qu'elle justifie une telle décision dans le meilleur intérêt des Porteurs de Parts. Après une telle décision, plus aucune Part de ce Compartiment ou de cette Classe, selon le cas, ne sera émise. Le rachat et la conversion des Parts resteront possibles, pour autant que l'égalité de traitement des Porteurs de Parts soit préservée. Un avis sur la liquidation devra être communiqué aux Porteurs de Parts concernés, par tout moyen jugé approprié par la Société de gestion ou exigé dans tout pays où le Compartiment ou la Classe de Parts est vendu suivant les indications sous Avis (cf. Article 17 ci-dessus). Au cours de la période précédant la liquidation du Compartiment ou de la Classe de Parts, le prix de rachat reflètera l'intégralité des frais et coûts estimés en rapport avec la liquidation.

Le produit net de la liquidation ou de la clôture du Fonds ou du Compartiment ou de la Classe, suivant le cas, sera distribué aux Porteurs de Parts au prorata du nombre de Parts qu'ils détiennent dans le Fonds, le Compartiment ou la Classe à la date de la liquidation ou de la clôture, conformément à la loi du 20 décembre 2002. Les produits de liquidation ou de clôture qui n'auront pas été réclamés par les Porteurs de Parts ou qui n'ont pu leur être distribués seront déposés à la fin de la liquidation ou de la clôture auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg pour une période de 30 ans.

Fusion de Compartiments ou de Classes de Parts

La Société de gestion, avec l'accord de la Banque dépositaire, peut décider de regrouper deux ou plusieurs Compartiments ou Classes du Fonds ou de fusionner un ou plusieurs Compartiments ou Classes du Fonds avec un autre organisme luxembourgeois de placement collectif régi par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 dès lors que la valeur nette d'inventaire du Compartiment ou de la Classe est descendue à un niveau égal ou inférieur au montant fixé périodiquement par la Société de gestion comme étant la valeur nette d'inventaire minimale pour que le Compartiment ou la Classe puisse fonctionner de manière efficace, ou en cas de changement significatif intervenu dans la situation économique, sociale ou politique, ou pour favoriser l'efficacité opérationnelle ou directoriale, ou pour toute autre raison que la Société de gestion estime justifiée dans l'intérêt des Porteurs de Parts. Un avis informant sur la fusion du Compartiment ou de la Classe sera communiqué aux Porteurs de Parts concernés, en vertu des indications sous Avis (cf. l'Article 17 ci-dessus). Les Porteurs de Parts qui ne désirent pas participer à la fusion peuvent demander le rachat de leurs Parts pendant une période d'au moins un mois à partir de la publication de l'avis. Le rachat sera exempt de frais et effectué à la valeur nette d'inventaire déterminée le jour considéré comme celui de la réception des instructions.

Art. 19. Prescription

Les revendications des Porteurs de Parts envers la Société de gestion ou la Banque dépositaire cesseront d'être valables 5 ans après la date de l'événement qui a entraîné la revendication.

Art. 20. Loi applicable, juridiction et langues de référence

Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg sera compétent pour trancher tous litiges entre les Porteurs de Parts, la Société de gestion, les porteurs de parts de cette dernière et la Banque dépositaire; la loi luxembourgeoise sera d'application. Toutefois, la Société de gestion et/ou la Banque dépositaire se soumettent, ainsi que le Fonds, à la juridiction des pays dans lesquels les Parts sont proposées ou vendues lorsqu'il s'agit de réclamations présentées par des investisseurs de ces pays.

La version anglaise du présent Règlement de gestion fait foi; la Société de gestion et la Banque dépositaire admettent cependant l'usage de traductions approuvées par elles dans les langues des pays où des Parts sont proposées ou vendues; ces traductions feront foi pour les Parts vendues aux investisseurs de ces pays.

Le présent Règlement de Gestion entrera en vigueur le 26 mars 2004.

Lu et accepté

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT / CITIBANK INTERNATIONAL PLC
(LUXEMBOURG) S.A. / (LUXEMBOURG BRANCH)

J. Alldis / M. Pecquet

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02305. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

MANAGEMENT REGULATIONS

These Management Regulations of CITI INVESTMENT TRUST SERIES J, a mutual investment fund with multiple compartments («fonds commun de placement à compartiments multiples»), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and any future amendments thereto made in compliance with Article 16 below, shall determine the contractual relationship between:

- 1) the management company CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG)S.A., a joint stock company having its registered office in Luxembourg (hereinafter called the «Management Company»),
- 2) the custodian CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), a branch of Citibank International plc, London with its office in Luxembourg at 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (hereinafter called the «Custodian») and
- 3) the subscribers and holders of shares (the «Units») in Citi Investment Trust Series J (hereinafter called the «Unitholders») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.

Art. 1. The Fund

CITI INVESTMENT TRUST SERIES J (hereinafter called the «Fund») is an open-ended mutual investment fund under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund is an unincorporated co-proprietorship of Unitholders of the securities and other assets of the Fund subject to the provisions of these Management Regulations. It shall be managed in the interest of the Unitholders by the Management Company. The Fund's assets shall be held by the Custodian Bank and are segregated from those of the Management Company.

The Fund's assets may be segregated in various pools of assets (hereafter a «Sub-Fund»), whereby each Sub-Fund may issue one or more classes of Units as set forth in Article 4 hereafter.

For the purpose of efficient management, the management of all or part of the assets of a Sub-Fund may be pooled or co-managed as set forth in Article 6 hereafter.

Art. 2. The Management Company

The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations set forth in Article 5 below, to manage the Fund on behalf of the Unitholders; in particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe for, exchange and receive any securities, and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund in accordance with the limitations set out in Article 5 below.

The Board of Directors may appoint managers, advisers, officers and/or administrative agents to implement the investment policy and the management of the assets of the Fund. It may further for the benefit of the Fund obtain information services, investment advice and other services.

The Management Company and any appointed investment manager(s)/adviser(s) («Investment Manager(s) / Adviser(s)») shall be entitled to management and advisory fees described in Article 13 hereafter.

Art. 3. The Custodian Bank

The Custodian Bank shall be appointed by the Management Company. CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), a branch of CITIBANK INTERNATIONAL PLC, LONDON organised under UK law with its office in Luxembourg, has been appointed Custodian Bank.

Either the Management Company or the Custodian Bank may terminate this appointment at any time in writing upon ninety days' prior notice. The Management Company may however only terminate the functions of the Custodian Bank if a new custodian assumes the functions and responsibilities of the Custodian Bank as laid down in these Management Regulations. After the termination of its appointment, the Custodian Bank shall continue to carry out its functions as shall be necessary for the transfer of all the assets of the Fund to the new custodian bank.

In the event of the resignation of the Custodian Bank, the Management Company shall within two months appoint a new custodian bank to take over the functions and responsibilities of the Custodian Bank in accordance with these Management Regulations. In this case the duties of the Custodian Bank shall continue until all the assets of the Fund shall have been transferred to the new custodian bank.

The Fund's assets, including securities as well as cash and all other assets, shall be held by the Custodian Bank on behalf of the Unitholders of the Fund or under its supervision. With the approval of the Management Company, the Custodian Bank may entrust banks and financial institutions with the safe custody of securities. The Custodian Bank may hold securities in fungible accounts with clearing institutions selected by the Custodian Bank with the consent of the Management Company. The Custodian Bank shall carry out the usual duties of a bank in respect of accounts and deposits of securities. The Custodian Bank may only dispose of the Fund's assets or make payments to third parties on behalf of the Fund upon receipt of instruction from the Management Company and within the scope of these Management Regulations.

The Custodian Bank shall be entitled to a custodian bank fee out of the assets of the Fund at rates customarily charged by banks for such services and agreed upon with the Management Company. This fee shall be calculated as a percentage on the average net asset value of the Fund. The Custodian further shall be entitled to repayment of fees and expenses of its correspondents, who are involved in the safekeeping of assets of the Fund.

Art. 4. The Units

The Management Company may create within the Fund several separate pools of assets (each a «Sub-Fund»). Each Sub-Fund consists of assets which are held separately from the assets attributable to other Sub-Funds and invested separately in accordance with the investment policy fixed for a Sub-Fund in accordance with Article 5 of these Management Regulations.

In respect of each Sub-Fund investments shall be made in accordance with specific investment guidelines to be determined by the Management Company.

The Management Company may decide to issue, within each Sub-Fund, two or more classes of Units (the «Classes») whose assets will be commonly invested but where specific fee structure, investment minimum, hedging policy or other distinct feature may be applied to each Class.

For the purpose of determining the total net assets of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in United States Dollars, be converted into United States Dollars. The Management Company may however calculate the net asset value per Unit of each Sub-Fund or Class in other currencies.

The Units of the Fund shall be issued and redeemed by the Management Company pursuant to Article 7 hereafter at prices based on the respective net asset values determined in accordance with Article 10 of these Management Regulations.

Art. 5. Investment Policy

The Management Company shall invest the proceeds paid into the Fund for joint account of Unitholders in transferable securities and other assets permitted by law in conformity with the principle of risk spreading. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines for each Sub-Fund as set forth in the Fund's offering memorandum (the «Explanatory Memorandum»).

The Management Company shall alone be entitled to fix the date of issue of any further Sub-Funds of Units and to fix their investment policy.

If it appears advisable at any time to retain ancillary liquid assets in the Fund, such assets may temporarily be kept in money market instruments issued or guaranteed by highly rated borrowers having a remaining maturity of less than 12 months or in current or deposit accounts.

Subject to the provisions of the Investment Restrictions, the Management Company can make use of various derivative instruments to hedge the Sub-Funds against market and currency risks, as well as to enhance returns in accordance with the principles of prudent and efficient portfolio management.

Investment Restrictions

In making investments on behalf of the Fund, the Management Company shall comply with the following safeguards:

1) The Management Company may not, on behalf of a Sub-Fund, invest in securities of any one issuer, if the value of the holdings of a Sub-Fund in the securities of such issuer exceeds 10 % of such Sub-Fund's total net assets, except that such restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of The Organisation for Economic Co-operation and Development («OECD») or their local authorities or public international bodies with European Union («EU»), regional or world-wide scope.

2) The Management Company may not invest, on behalf of any Sub-Fund, in securities of any single issuer if, as a result of such investment, the Fund owns more than 10 % of any class of securities issued by any single issuer. The Management Company may not purchase securities of any company or other body if, upon such purchase, the Fund, together with other investment funds managed by the Management Company, would own more than 15% of any class of the securities of such company or body. This restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope.

3) The Management Company may not make investments for the purpose of exercising control or management.

4) The Management Company may invest up to 10 % of the net assets of each Sub-Fund in shares or units of other Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS»). The Management Company may decide that the Sub-Funds of one or more Series invest up to 100% of the net assets of each Sub-Fund in shares or units of other Luxembourg «UCITS». For Sub-Funds investing in UCITS the Management Company will see to it that there will be no excessive concentration in one single UCITS. The acquisition of shares or units in a collective investment fund managed by the same Management Company or by any other company with which the Management Company is linked by common management or control or by substantial direct or indirect holding shall be permitted only if the Management Company and any Investment Managers/Advisers appointed by it, do not charge any fee or cost on account of transactions in connection with such shares or units.

5) The Management Company may not purchase, on behalf of a Sub-Fund, real estate except that it may purchase and sell, on behalf of the Sub-Fund, securities that are secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.

6) The Management Company may not, on behalf of a Sub-Fund, enter into transactions involving commodities, commodity contracts or securities representing merchandise or rights to merchandise and for the purposes hereof commodities includes precious metals, except that it may purchase and sell, on behalf of a Sub-Fund, securities that are secured by commodities and securities of companies which invest or deal in commodities.

7) The Management Company may not, on behalf of a Sub-Fund, borrow other than borrowings which in the aggregate do not exceed 10% of the total net assets of such Sub-Fund, which borrowings may, however, only be made on a temporary basis.

8) The Management Company may not, on behalf of a Sub-Fund, invest more than 10% of the net assets of such Sub-Fund in securities which are not traded on an official stock exchange or other regulated market, except that such restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope; provided however that this restriction shall not apply to money market instruments which are traded regularly.

9) The Management Company may not use the assets of a Sub-Fund to underwrite or subunderwrite any securities.

10) The Management Company, on behalf of a Sub-Fund, may not grant loans to or act as guarantor in favour of third parties.

11) The Management Company may not enter into transactions which is harmful for the protection of interest of Unitholders of the Fund, or for keeping appropriate investment management of the assets of the Fund such as the transactions for the purpose of the interest of the Management Company or for the interest of the parties other than Unitholders of the Fund.

12) Within the following limits and within the investment guidelines determined in respect of each Sub-Fund, the Management Company may on behalf of the Fund employ techniques and instruments relating to transferable securities as well as instruments intended to provide protection against exchange risks. These techniques and instruments relating to transferable securities are more fully described in the Explanatory Memorandum.

13) The Management Company shall not lend portfolio securities of the Fund except against adequate security blocked in the favour of the Fund either in the form of guarantees issued by highly rated banking institutions or in the form of a pledge on cash or debt securities issued by Member States of the OECD. The value of such security, at the conclusion of the lending agreement, must be at least equal to the value of the global valuation of the securities lent. No

securities lending may be made except through recognised clearing houses or highly rated financial institutions specialising in this type of transaction and for more than one half of the aggregate market value of securities held by each Sub-Fund and for periods exceeding 30 days.

14) The Management Company need not comply with the investment limit percentages above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of the assets of a specific Sub-Fund.

If such percentages are exceeded for reasons beyond the control of the Management Company or as a result of the exercise of subscription rights, the Management Company must adopt as a priority objective for its sales transactions the remedying of that situation, taking due account of the interests of the Unitholders.

Art. 6. Pooling and Co-Management

I) Pooling

The Management Company may invest and manage all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds (for the purposes hereof «Participating Sub-Funds») on a pooled basis. Any such asset pool shall be formed by transferring to it cash or other assets (subject to such assets being appropriate in respect to the investment policy of the pool concerned) from each of the Participating Sub-Funds. Thereafter, the Management Company may from time to time make further transfers to each asset pool. Assets may also be transferred back to a Participating Sub-Fund up to the amount of the participation of the Sub-Fund concerned. The share of a Participating Sub-Fund in an asset pool shall be measured by reference to notional units of equal value in the asset pool. On formation of an asset pool, the Management Company shall, in their discretion, determine the initial value of notional units (which shall be expressed in such currency as the Management Company consider appropriate) and shall allocate to each Participating Sub-Fund notional units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Thereafter, the value of the unit shall be determined by dividing the net asset value of the asset pool by the number of notional units subsisting.

When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an asset pool, the allocation of notional units of the Participating Sub-Fund concerned will be increased or reduced, as the case may be, by a number of notional units determined by dividing the amount of cash or the value of assets contributed or withdrawn by the current value of a unit. Where a contribution is made in cash, it will be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Management Company consider appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of cash withdrawal, a corresponding deduction will be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the asset pool.

Dividends, interest and other distributions of an income nature earned in respect of the assets in an asset pool will be applied to the asset pool and cause the respective net assets to increase. Upon the dissolution of the Fund, the assets in an asset pool will (subject to the claims of creditors) be allocated to the Participating Sub-Funds in proportion to their respective participation in the asset pool.

II) Co-Management

In order to reduce operational and administrative charges, while allowing a wider diversification of the investments, the Management Company may decide that part or all of the assets of one or several Sub-Funds will be co-managed with assets attributable to other Sub-Funds or assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes. In the following paragraphs, the word «co-managed entities» shall refer globally to the Fund and each of its Sub-Funds and all entities with and between which there would exist any given co-management arrangement and the words «co-managed assets» shall refer to the entire assets of these co-managed entities and co-managed pursuant to the same co-management arrangement.

Under the co-management arrangement, the Investment Managers will be entitled to take, on a consolidated basis for the relevant co-managed entities, investment, disinvestment and portfolio readjustment decisions which will influence the composition of the assets of the Sub-Funds. Each co-managed entity shall hold a portion of the co-managed assets corresponding to the proportion of its net assets to the total value of the co-managed assets. This proportional holding shall be applicable to each and every line of investment held or acquired under co-management. In case of investment and/or disinvestment decisions, these proportions shall not be affected and additional investments shall be allotted to the co-managed entities pursuant to the same proportion and assets sold shall be levied proportionally on the co-managed assets held by each co-managed entity.

In case of new subscriptions in one of the co-managed entities, the subscription proceeds shall be allotted to the co-managed entities pursuant to the modified proportions resulting from the net asset increase of the co-managed entity which has benefited from the subscriptions and all lines of investment shall be modified by a transfer of assets from one co-managed entity to the other in order to be adjusted to the modified proportions. In a similar manner, in case of repurchases in one of the co-managed entities, the cash required may be levied on the cash held by the co-managed entities pursuant to the modified proportions resulting from the net asset reduction of the co-managed entity which has suffered from the repurchases and, in such case, all lines of investment shall be adjusted to the modified proportions. Unitholders should be aware that, in the absence of any specific action by the Management Company or its appointed agents, the co-management arrangements may cause the composition of assets of the Sub-Funds to be influenced by events attributable to other co-managed entities such as subscriptions and repurchases. Thus, all things being equal, subscriptions received in one entity with which a Sub-Fund is co-managed will lead to an increase of such Sub-Fund's reserve of cash. Conversely, repurchases made in one entity with which a Sub-Fund is co-managed will lead to a reduction of such Sub-Fund's reserve of cash. Subscriptions and repurchases may however be kept in the specific account opened for each co-managed entity outside the co-management arrangement and through which subscriptions and repurchases must pass. The possibility to allocate substantial subscriptions and repurchases to these specific accounts together with the possibility for the Management Company or its appointed agents to decide at any time to terminate the co-manage-

ment arrangement permit the Management Company to avoid the readjustments of the assets of its Sub-Funds if these readjustments are likely to affect the interest of the Management Company or the Fund and its Unitholders.

If a modification of the composition of the Fund or one or several of Sub-Funds' assets resulting from repurchases or payments of charges and expenses peculiar to another co-managed entities (i.e. not attributable to the Fund or the Sub-Fund concerned) is likely to result in a breach of the applicable investment restrictions, the relevant assets shall be excluded from the co-management arrangement before the implementation of the modification in order for it not to be affected by the ensuing adjustments.

Co-managed assets shall only be co-managed with assets intended to be invested pursuant to investment objectives identical to those applicable to the co-managed assets in order to ensure that investments decision are fully compatible with the investment policy of the Sub-Funds. Co-managed assets shall only be co-managed with assets for which the Custodian is also acting as depository in order to ensure that the Custodian is able, with respect to the Fund or Sub-Funds, to fully carry out its functions and responsibilities pursuant to the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment. The Custodian shall at all times keep the Fund's assets segregated from the assets of other co-managed entities and shall therefore be able at all times to identify the assets of the Fund and of each Sub-Fund. Since co-managed entities may have investment policies, which are not strictly identical to the investment policy of a Sub-Fund, it is possible that, as a result, the common policy implemented may be more restrictive than that of that Sub-Fund.

The Management Company may decide at any time and without notice, to terminate the co-management arrangement.

Unitholders may at all times contact the Administrator in Luxembourg to be informed of the percentage of assets which are co-managed and of the entities with which there is such a co-management arrangement at the time of their request. Annual and semi-annual reports shall state the co-managed assets' composition and percentages.

Art. 7. Issue of Units in the Fund

The Units shall be issued by the Management Company after acceptance of the subscription application by the Fund.

The Management Company shall comply with the laws and regulations of the countries in which the Units are offered. The Management Company may, at any time and at its discretion, suspend or limit the issue of Units temporarily or permanently in particular countries or areas. The Management Company may exclude certain individuals or corporate bodies from the purchase of Units when this appears to be necessary to protect the Unitholders and the Fund as a whole.

Moreover, the Management Company may:

- a) reject at its discretion subscription applications, in whole or in part; and
- b) redeem Units in the Fund held by Unitholders who are excluded from acquiring or holding such Units.

The offer price per Unit shall be based on the net asset value per Unit for the relevant Sub-Fund or Class on the applicable Valuation Date and may be rounded up or down to the nearest currency unit as determined by the Management Company. Any issue taxes incurred shall be charged in addition. A sales or subscription charge may be added, not exceeding 5% of the net asset value per Unit which shall be payable to the relevant Sub-Fund or to the Management Company or to intermediaries involved in the distribution of the Units. The Management Company may on any Valuation Date differentiate between applicants allowing to persons applying for larger numbers of Units than others a discount or discounts on the amount of the sales charge to be included (within the permitted limit) in the offer price of the Units issued to them on such basis or such scale as the Management Company may think fit. Payment for Units issued must be received (in the reference currency of the Sub-Fund or Class concerned or an equivalent amount in any other currency as the Management Company may from time to time decide) within seven bank business days in Luxembourg (or such shorter time limit as the Management Company may from time to time decide) following the determination of the offer price.

Art. 8. Conversion of Units

Any Unitholder may convert whole or part of his Units of any Sub-Fund or Class («Original Sub-Fund») into Units of another Sub-Fund or Class («New Sub-Fund») at the respective issue and repurchase prices of the Units of the relevant Sub-Fund or Class to be exchanged, provided that the Management Company may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, may make conversion subject to payment of such charge to be payable to the Management Company, as it shall determine and may impose restrictions with regard to conversion between different Sub-Funds and or Classes. At the discretion of the Management Company, Unitholders may also convert Units of one Class of a Sub-Fund (in which case the expression «Original Sub-Fund» shall also apply to this situation) into Units of another Class in the same Sub-Fund («New Sub-Fund»). A conversion fee, not exceeding 1 % of net asset value, may be payable if so decided from time to time by the Management Company.

Art. 9. Unit Certificates, Confirmations of holding

All individuals and corporate bodies, subject to the provisions of Article 7 of these Management Regulations, shall be entitled to acquire an interest in the Fund by subscribing for one or more Units. In respect of each Sub-Fund or Class, certificates will be issued in registered form or Unitholders will receive a written confirmation of holding. Unit certificates (if any) shall bear the signature of the Management Company and the Custodian Bank, both of which may be by facsimile.

The Management Company may fix, from time to time, minimum holdings in respect of each Sub-Fund or Class. Fractions of Units may be issued.

The Management Company may split or consolidate the Units in the interest of the Unitholders.

Art. 10. Net Asset Value

The net asset value per Unit shall be expressed in such currency or currencies as the Management Company shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund or Class and shall be computed with respect to the Units of

each Sub-Fund or Class by the Administrator under the supervision of the Custodian Bank at least once a month on dates specified in the current Explanatory Memorandum («a Valuation Date»). For such purpose the net assets of the Fund to be allocated to each Sub-Fund or Class will be divided by the number of Units of the relevant Sub-Fund or Class outstanding.

The Management Company shall establish a portfolio of assets in the following manner:

- a) the issue price which shall be received upon issue of Units connected with a specific Sub-Fund shall be attributed in the accounts of the Fund to such Sub-Fund. Assets and liabilities of that Sub-Fund as well as income and expenses which are related to a specific Sub-Fund, shall be attributed to it taking into account the following provisions;
- b) An asset derived from another asset will be applied to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived. On each revaluation of an asset the increase or decrease in value shall be applied to the Sub-Fund concerned;
- c) if the Fund incurs liability of any kind in connection with an asset attributable to a Sub-Fund, then such liability shall be attributed to the same Sub-Fund;
- d) if an asset or liability cannot be attributed to any Sub-Fund, then such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds prorata to the respective net asset values of the Sub-Funds;
- e) upon a distribution to holders of Units of a specific Sub-Fund or Class or upon a payment of expenses on behalf of holders of Units of a specific Sub-Fund or Class, the proportion of the total net assets attributable to such Sub-Fund or Class shall be reduced by the amount of the distribution or of such expenses.

If there have been created within the same Sub-Fund two or more Classes, the allocation rules set out above shall apply, *mutatis mutandis*, for the purpose of establishing the portfolio of assets related to each such Class.

The allocation of the assets and liabilities of the Fund among the different Sub-Funds is relevant for the respective relationships between the Unitholders holding units of the Sub-Funds or Classes concerned, the Management Company and the Custodian and does not affect rights which third parties may legally have *vis-à-vis* the Fund, which constitutes one single collective investment scheme in connection with obligations to be allocated to one or more of the Unit Sub-Funds.

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) securities listed on a stock exchange will be valued at the last available price. If a security is listed on several stock exchanges, the last available sales price at the stock exchange which constitutes the main market for such securities, will be prevailing; for securities, for which trading on the relevant stock exchange is thin and secondary market trading is done between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Management Company may decide to value such securities in line with the prices so established; fixed income securities are valued on basis of the latest available middle price on the relevant stock exchange or the middle prices of last available quotes from market makers which constitute the main market for such securities;

(b) securities dealt in on a regulated market shall be valued in a manner similar to listed securities;

(c) securities which are neither listed on any stock exchange nor dealt in on a regulated market will be valued at their last available market price; if there is no such market price, they will be valued in good faith by the Management Company in accordance with such prudent valuation rules as the Management Company may determine and on the basis of the reasonable foreseeable sales prices, upon advice of the relevant investment advisor/manager;

(d) liquid assets be valued at their face value with interest accrued;

(e) for short-term instruments with maturities of less than 90 days, the value of the instrument based on the net acquisition cost, is gradually adjusted to the repurchase price thereof while the investment return calculated on the net acquisition cost is kept constant. In the event of material changes in market conditions, the valuation basis of the investment is adjusted to the new market yields.

All other short-term instruments are valued on the basis of the applicable market rates.

(f) assets denominated in a currency other than that in which the net asset value will be expressed, will be converted at the latest available middle market rate. In that context account shall be taken of hedging instruments used to cover foreign exchange risks.

In varying its policies in respect of each Sub-Fund, the Management Company may apply different rules of valuation if this appears to be appropriate in the light of the investments made, provided that one set of rules shall be applied to the valuation of all assets allocated to a specific Sub-Fund.

The Management Company is entitled to deviate from the valuation rules set out in (a), (b) and (c) above in valuing the assets attributable to any given Sub-Fund by adding to the prices referred to in (a), (b) and (c) above an amount reflecting the estimated cost of the acquisition of corresponding assets in the event the Management Company expects further investments to be made on behalf of such Sub-Fund, or by deducting from the prices referred to in (a), (b) and (c) above an amount reflecting the estimated cost of the disposal of such assets, in the event the Management Company expects investments attributable to such Sub-Fund to be sold.

In the event of it being impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, the Management Company is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of the assets of the Fund.

In exceptional circumstances several valuations may be made on the same day, the second being valid for subsequent issues or repurchase of Units.

Art. 11. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, repurchase and conversion of Units

The Management Company may temporarily suspend calculation of the net asset value per Unit of a given Sub-Fund and hence the issue, repurchase, and conversion of Units in each such Sub-Fund when:

- a) a market which is the basis for the valuation of a major part of the assets attributable to the relevant Sub-Fund is closed, or when trading on such a market is limited or suspended;

b) a political, economic, military, monetary or other emergency beyond the control and influence of the Management Company makes the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Unitholders;

c) the disruption of the communications network or any other reason makes it impossible to determine the value of a major portion of the assets of any Sub-Fund;

d) owing to the limitations on the exchange transactions or other transfers of assets, the business transactions become impracticable in respect of any Sub-Fund, or where it can be objectively demonstrated that purchases and sales of the assets of any Sub-Fund cannot be effected at normal prices.

If Units of different Sub-Funds are in issue, a suspension with respect to any particular Sub-Fund will have no effect on the calculation of net asset value, the issue, repurchase and conversion of the Units of any other Sub-Funds if such other Sub-Funds are not affected by such events.

Art. 12. Repurchases

Unitholders may request repurchase of their Units at least once a month on Valuation Dates to be specified by the Management Company. Units shall be redeemed on the basis of the applicable net asset value per Unit on the applicable Valuation Date. Such repurchase price per Unit may be rounded to the nearest unit of the relevant currency as the Management Company shall determine. Upon decision of the Management Company a repurchase charge of up to one per cent may be deducted from the applicable net asset value per Unit. A contingent deferred sales charge (CDSC) payable to intermediaries may also be applied to some classes.

The Management Company must ensure that sufficient liquid funds are available in the Fund's assets of each Sub-Fund, if different, so that payment for the repurchase of Units can, in normal conditions, be effected (in the reference currency of the Sub-Fund or Class concerned or an equivalent amount in any other currency as the Management Company may from time to time decide) within seven bank business days in Luxembourg counting from and including the relevant Valuation Date unless there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Custodian Bank's control which make it impossible to transfer the repurchase proceeds to the country where the repurchase was requested.

In case of a significant volume of repurchase requests for any given Valuation Date, the Management Company may decide that part or all such requests for repurchase be deferred until the corresponding assets have been sold.

If the Management Company becomes aware that any Units are owned directly or indirectly by any person in breach of any law or requirement of a country or governmental or regulatory authority, or otherwise in the circumstances referred to in Article 7 of these Management Regulations, the Management Company may require the repurchase of such Units.

Art. 13. Expenses of the Fund

The Fund shall bear the following expenses:

- annual management fees payable to the Management Company, any Investment Manager(s)/Adviser(s), intermediaries and the agent company in Japan which, in aggregate, may not exceed 3 % of the net assets of a Sub-Fund;
- custodian fees in accordance with usual practice in Luxembourg. Such fee is based on the total net assets of each sub-fund and is payable monthly. Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian, and any custody charges of banks and financial institutions to which custody of assets of a sub-fund is entrusted, all charges and expenses incurred in relation to the registration of any investments into and the transfer of any investments out of the name of the Custodian, shall be borne by such sub-fund;
- the Luxembourg *taxe d'abonnement* and all other taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Fund;
- standard brokerage and transaction charges incurred by the Fund's business transactions;
- the fees and expenses of the Administrator for acting as registrar and transfer agent, administrative agent and domiciliary agent;
- fees and expenses of the Directors of the Management Company;
- fees of agents in places of registration of the Fund and of any paying agents;
- the costs, including that of legal advice, which may be payable by the Management Company or the Custodian for actions taken in the interests of the Unitholders;
- the fees and expenses incurred in connection with the registration of the Fund with, or the approval or recognition of the Fund by, the competent authorities in any country or territory and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such registration, approval or recognition;
- the fees and expenses incurred in connection with the listing of the Units on any stock exchange and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such listing;
- the cost of preparing, filing and publishing the Management Regulations and other documents in respect of the Fund, including notifications for registration, prospectuses or memoranda for all governmental authorities and stock exchanges (including local securities dealers' associations) which are required in connection with the Fund or with offering the Units of the Fund;
- the cost of printing and distributing yearly and semi-annual reports for the Unitholders in all required languages, together with the cost of printing and distributing all other reports and documents which are required by the relevant legislation or regulations;
- the cost of bookkeeping and computation of the daily Net Asset Value per Unit, the cost of notifications to Unitholders;
- the fees of the Fund's auditors and legal advisors, and all other similar administrative expenses;
- legal, audit and other reasonable expenses incurred in the selection and appointment of investment advisors;

- all taxes of any description, payable in respect of the holding of or dealing with income from assets of the Fund or any Sub-Fund and in respect of allocation and distribution of income to Unitholders;
- membership fees to professional or industry associations and organisations;
- the fees of Rating Agencies.

All recurring fees shall first be deducted from the investment income, then from realized capital gains, and then from the assets. Other expenses may be written off over a period not exceeding 5 years.

Art. 14. Business year, Auditing

The accounting year of the Fund shall end on 31st May of each year and for the first time on 31st May 2005
The Fund and its accounts shall be audited by an auditor to be appointed by the Management Company.

Art. 15. Distributions

The Management Company may at its sole discretion declare dividends and interim dividends and determine the amount payable to Unitholders out of available assets. Entitlement to dividends and allocations not claimed within five years of the payment date shall be forfeited and the corresponding assets shall revert to the Fund, Sub-Fund or Class of Units concerned.

Art. 16. Amendments to these Management Regulations

The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time with the agreement of the Custodian Bank.

Art. 17. Announcements

The latest net asset value per Unit of each Sub-Fund or Class and the issue and repurchase prices per Unit shall be made public at the address of the Fund in Luxembourg on every bank business day in Luxembourg.

The annual report, which shall be published within four months following the close of the accounting year, and all semi-annual reports of the Fund, which shall be published within two months following the close of the relevant period shall be available to Unitholders at the offices of the Fund, the Custodian Bank and all paying agencies.

The dissolution of the Fund shall be published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in three other newspapers, including one Luxembourg daily newspaper.

Amendments to the Management Regulations and notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the net asset value and of the repurchase of Units, shall, if required, be published in the newspapers of countries where Units are offered and sold.

Art. 18. Duration of the Fund, Liquidation of the Fund; Termination of Sub-Fund or Class, Merger of the Sub-Funds and Classes

Duration of the Fund

There is no limit to the duration of the Fund. The Fund may, however, be liquidated, any Sub-Fund may be terminated or merged and a Class of Units may be terminated in the following circumstances:

Liquidation of the Fund

a) The decision to liquidate the Fund will be taken by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank. The Management Company may, in particular, decide such liquidation where the Net Asset Value of the Fund has decreased to an amount equal to or less than that determined by the Management Company, from time to time, to be the minimum Net Asset Value for the Fund to be operated in an efficient manner, or in case of a significant change in the economic, social or political situation or for any other reasons deemed by the Management Company to be in the best interest of the Unitholders. No Units of the Fund will be issued after the date of such decision. Redemption and conversion of the Units remain possible if the equal treatment of the Unitholders is safeguarded. Prior notice of the liquidation shall be given to Unitholders concerned as deemed appropriate by the Management Company or required in any relevant jurisdiction where the Fund is distributed. During the period leading up to the liquidation of the Fund, the redemption price will reflect all estimated expenses and costs relating to the liquidation.

b) The Fund shall be liquidated in any of the other cases provided for by Article 22 of the law of 20 December, 2002 relating to collective investment undertakings. The aforementioned provisions of the law provides, among other things, for the liquidation of the Fund in the event of the bankruptcy of the Management Company or of the Custodian Bank, in the event that Custodian Bank's or the Management Company's respective appointment is terminated or their license withdrawn, if they are not replaced within two months. As soon as the event that gives rise to liquidation occurs, no Units will be issued. Notice of the liquidation shall be given without delay by the Management Company or the Custodian Bank.

The notice of liquidation of the Fund will be published in the «Mémorial» (Official Gazette) and in at least three newspapers with appropriate distribution to be determined by the Management Company and the Custodian Bank, one of which at least should be a Luxembourg newspaper.

Termination of any Sub-Fund or any Class of Units

The decision to terminate any Sub-Fund or any Class will be taken by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank. The Management Company may, in particular, decide such termination where the Net Asset Value of the Sub-Fund or Class has decreased to an amount equal to or less than that determined by the Management Company, from time to time, to be the minimum Net Asset Value for the Sub-Fund or Class to be operated in an efficient manner, or in case of a significant change in the economic, social or political situation or for any other reasons deemed by the Management Company to be in the best interest of the Unitholders. No Units of the Sub-Fund or Class, as the case may be, will be issued after the date of such decision. Redemption and conversion of the Units remain possible if the equal treatment of the Unitholders is safeguarded. Prior notice of the termination shall be given to Unitholders concerned as deemed appropriate by the Management Company or required in any relevant jurisdiction where the

Sub-Fund or Class of Units is distributed in accordance with Announcements (see Article 17 above). During the period leading to the termination of the Sub-Fund or Class of Units, the redemption price will reflect all estimated expenses and costs relating to the termination.

The net liquidation or termination proceeds of the Fund or Sub-Fund or Class, as the case may be, will be distributed to Unitholders in proportion to their respective holdings in the Fund or Sub-Fund or Class as at the date of liquidation or termination in accordance with the law of 20 December, 2002. Liquidation or termination proceeds which are not claimed by, or cannot be distributed to, Unitholders shall be deposited at the close of liquidation or termination with the Luxembourg Consignments Office (Caisse des Consignations) for a period of 30 years.

Merger of Sub-Funds or Classes

The Management Company, with the approval of the Custodian Bank, may decide to merge two or more Sub-Funds or Classes of the Fund as well as merge one or more Sub-Funds or Classes of the Fund into another Luxembourg undertaking for collective investment regulated by Part II of the Luxembourg law of 20 December, 2002 where the Net Asset Value of any Sub-Fund or Class has decreased to an amount equal to or less than that determined by the Management Company, from time to time, to be the minimum Net Asset Value for such Sub-Fund or Class to be operated in an efficient manner, or in case of a significant change in the economic, social or political situation, or to promote operational or management efficiencies, or for any other reasons deemed by the Management Company to be in the best interest of the Unitholders. Prior notice will be given to Unitholders of the Sub-Fund or Class being merged in accordance with Announcements (see Article 17 above). Unitholders not wishing to participate in the merger may request the redemption of their respective Units during a period of at least one month following publication of the Notice. The redemption shall be effected free of any charges, at the applicable Net Asset Value determined on the day such instructions are deemed to have been received.

Art. 19. Prescription

Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian Bank shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 20. Applicable Law, Jurisdiction and Binding Languages

The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company, the Shareholders thereof and the Custodian Bank, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and/or the Custodian Bank may nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of the countries in which the Units are offered and sold, in respect of claims by investors from such countries.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian Bank may nevertheless accept the use of translations approved by them into the languages of countries in which Fund Units are offered and sold and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in those countries.

These Management Regulations are effective as from March 26, 2004

Noted and accepted

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT / CITIBANK INTERNATIONAL PLC
(LUXEMBOURG) S.A. / (LUXEMBOURG BRANCH)

J. Alldis / M. Pecquet

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02306. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030849.2//1040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

SKOGSMÖSSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.414.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre, datée du 20 février 2004, que Monsieur Enrico Maldifassi a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société SKOGSMÖSSEN S.A.

En remplacement de Monsieur Enrico Maldifassi les Administrateurs ont appelé provisoirement à la fonction d'administrateur Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Cette décision devra être ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de SKOGSMÖSSEN S.A. qui devra se tenir en 2004.

Luxembourg, le 20 février 2004.

SKOGSMÖSSEN S.A.

E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023000.3/1025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.156.

—
EXTRAIT

Monsieur John W. Geissinger a été coopté avec effet au 27 février 2004 en qualité de membre du conseil d'administration de BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. en remplacement de Madame Donalda L. Fordyce qui a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 octobre 2003.

Suite à cette démission, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Michaël E. Guarasci, 383 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10179,
- Stephen Bornstein, 383 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10179,
- John W. Geissinger, 383 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10179,
- Jacques Elvinger, 2 Place Winston Churchill BP 425 L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022830.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

DEN BECKLECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 58.775.

—
Assemblée Générale à Bertrange le 12 janvier 2003

Présences à 10.00 heures

Monsieur Patrick Majeres,

Monsieur Alain Gross,

Madame Santina Gross,

Madame Eliane Majeres,

représentant pour les trois premiers nommés 100 % du capital social.

1) Madame Eliane Majeres est désignée Président de l'Assemblée Générale.

Monsieur Alain Gross est désigné Secrétaire.

Madame Santina Gross est désignée Scrutateur.

2) Ordre du jour: Approbation des comptes

Les comptes de l'année 2002 sont approuvés à l'unanimité.

3) Décharge est donnée au Conseil d'Administration.

La séance est close à 10.30 heures.

Fait à Bertrange, le 12 janvier 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023011.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 91.694.

—
EXTRAIT

SC HOTELS UK PENSIONS TRUST LIMITED, agissant comme trustee de SIX CONTINENTS HOTELS UK PENSION PLAN, associé de la Société, a changé sa dénomination en IC HOTELS UK PENSION TRUST LIMITED, agissant comme trustee de InterContinental HOTELS UK PENSION PLAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022836.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.339.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 février 2004

En date du 27 février 2004, l'Assemblée a:

- approuvé le rapport de l'auditeur pour la période du 1^{er} juillet au 5 décembre 2003,
- approuvé les comptes pour la période du 1^{er} juillet au 5 décembre 2003,
- approuvé le rapport du liquidateur et de l'auditeur sur la liquidation,
- donné décharge au liquidateur quant à l'exécution de sa mission,
- donné décharge aux administrateurs quant à l'exercice de leur fonction jusqu'à la date de la liquidation,
- décidé de clôturer la liquidation,
- décide de conserver, pour une période de cinq ans, les documents comptables, livres, registres et autres documents de la société, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
- noté que le produit de la liquidation ne pouvant être versé aux actionnaires serait déposé à la Caisse de Consignations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022989.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CASH INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.197.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 janvier 2004

En date du 27 janvier 2004, le Conseil d'Administration:

- a pris acte des démissions de Monsieur Philippe Soumoy en date du 7 octobre 2003 et de Monsieur Christian Vanden Bremt en date du 27 novembre 2003,
- a décidé de coopter Messieurs Olivier Poswick et Daniel Voisey respectivement en remplacement de Messieurs Philippe Soumoy et Christian Vanden Bremt,
- a décidé de nommer Monsieur Hervé Noël Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CASH INVEST MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022984.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ATAYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2003

Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Pooos et S.G.A. SERVICES S.A. sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société ATAYO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023452.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels pour la période du 10 juin 1996 au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004. Signature.
(023118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004. Signature.
(023115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02955, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004. Signature.
(023114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02954, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004. Signature.
(023112.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004. Signature.
(023110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004. Signature.
(023109.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

KUNERT BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023107.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ECONOMIC CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 90.981.

L'an deux mille quatre, le dix mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de ECONOMIC CONSULT S.A., R.C. Luxembourg B 90.981, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 244 du 6 mars 2003.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Gaetano Gracco, économiste, demeurant au 2, rue Nestor Bauvir, B-6790 Aubange, Belgique.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent Crucifix, employé privé, demeurant au 62, rue Principale, L-8365 Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante (350,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social.
2. Changement du régime de signature.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange.

Deuxième résolution

Le régime de signature est changé et en conséquence l'article 6, alinéa 7 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 7.** Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Gracco, M. Prospert, V. Crucifix, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, vol. 142S, fol. 84, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023515.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ECONOMIC CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 90.981.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 269 du 10 mars 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(023516.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

PARINCO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.295.

RECTIFICATIF

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

(023321.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

MARBROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.369.

Le domicile de la société anonyme MARBROS INVESTMENTS S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz
- Jean Bintner
- Norbert Werner

ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023411.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

HORMUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.041.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signatures.

(023474.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CERF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.882.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

StarPlus Sicav, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 72.359.

Die Aktionäre der StarPlus Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *11. Mai 2004* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2004.

II (01894/755/25)

*Der Verwaltungsrat.***RETAIL INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.563.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme RETAIL INVESTORS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *10 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

II (01892/000/16)

*Le Conseil d'Administration.***ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.557.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *11 mai 2004* à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (01887/255/18)

Le Conseil d'Administration.

CONSTANZA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.673.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CONSTANZA S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01891/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BALOISE FUND INVEST (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 80.382.

Die diesjährige

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der BALOISE FUND INVEST (LUX) Sicav wird bei der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg am 11. Mai 2004 um 14.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung über folgende Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht der Wirtschaftsprüfer
2. Abnahme von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003
3. Entschädigung der Mitglieder des Verwaltungsrates
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2003
5. Wahl des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird. Die Beschlüsse werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst.

Aktionäre, die an der Generalversammlung nicht persönlich teilnehmen können, werden gebeten, ein ordnungsgemäss ausgefülltes und unterzeichnetes Vollmachtsformular (erhältlich am Sitz der Gesellschaft) bis spätestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung an die untenstehende Adresse zu senden. Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, sich bis zum 10. Mai 2004 bei der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Frau Sophie Dubru, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax Nr. +352 47 67 47 33), anzumelden.

BALOISE FUND INVEST (LUX)

Der Verwaltungsrat

II (01890/755/30)

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 87.592.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01845/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.849.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (01886/255/20)

Le Conseil d'Administration.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.249.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (01885/255/18)

Le conseil d'administration.

HEFESTO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 69.952.

All Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS'S MEETING

which is going to be held at EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, 180, rue des Aubépines, Luxembourg, on 11 May 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 8.3 of the Articles of Incorporation to read as follows: «In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders to be convened within 60 business days as of such appointment».
2. Amendment of article 16.1, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows: «The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.».
3. Miscellaneous.

II (01811/1017/20)

The Board of Directors.

SAVALMO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 45.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi *10 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société SAVALMO S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

II (01859/1005/18)

Le Conseil d'Administration.

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01846/506/16)

Le Conseil d'Administration.

CABLINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.134.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2004* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01842/696/17)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM TEXTILE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *11 mai 2004* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (01840/550/17)

Le Conseil d'Administration.

LEISURE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 63.072.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (01839/817/18)

Le Conseil d'Administration.

**MEDIAINSPEKT S.A., Société Anonyme,
(anc. ANSTALT ZUKUNFT S.A.).**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 63.519.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (01838/817/19)

Le Conseil d'Administration.

SOPAREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.814.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi *11 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01535/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

BARIO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.073.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2004* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01837/817/18)

Le Conseil d'Administration.

HOLDINA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 3.971.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *8 mai 2004* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (01836/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.004.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *12 mai 2004* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01599/755/22)

Le Conseil d'Administration.

LIEGUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 63.074.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge des Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01835/817/18)

Le Conseil d'Administration.

LUSALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 54.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01834/817/17)

Le Conseil d'Administration.

RAWHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.829.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01815/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01833/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
7. Divers.

II (01814/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01813/696/17)

Le Conseil d'Administration.

POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01778/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

21873

DESTINY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (01812/696/16)

Le Conseil d'Administration.

H.C.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.405.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01809/755/18)

Le Conseil d'Administration.

NISOCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.291.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01777/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.715.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01808/755/18)

Le Conseil d'Administration.

WEST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.813.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *13 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01807/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PAUL WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires de la Société Anonyme PAUL WURTH sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 11 mai 2004* à 17.00 heures au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 2003
3. Approbation des comptes annuels qu 31 décembre 2003
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Fixation des allocations statutaires
7. Nominations au Conseil d'Administration
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant
9. Divers

Le Conseil a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 5 mai 2004 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, dans un des établissements ci-après:

- 1) au siège social, 32, rue d'Alsace à Luxembourg
- 2) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg
- 3) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg
- 4) à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 7 mai 2004 au plus tard.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

II (01738/000/30)

Le Conseil d'Administration.

CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01774/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CARUSO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.539.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (01765/045/18)

Le Conseil d'Administration.

PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.288.

Les actionnaires de la Sicav PUILAETCO QUALITY FUND sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2004 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Renouvellement d'un administrateur pour 5 ans.
6. Ratification de la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour l'exercice 2004.
7. Affectation du résultat.
8. Divers.

II (01757/3032/18)

Le Conseil d'Administration.

INTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 10.409.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;

- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- h. renouvellement des mandats des administrateurs;
- i. divers.

II (01760/045/19)

Le Conseil d'Administration.

FARAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.587.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 9.00 heures au 49, boulevard Royal à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Acceptation de démission d'un administrateur et remplacement par un autre administrateur.
5. Divers.

II (01744/000/15)

Le Conseil d'Administration.

VENEZIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.230.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. Divers.

II (01743/045/17)

Le Conseil d'Administration.

WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (01704/788/16)

Le Conseil d'Administration.

21877

LE ROI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.370.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (01742/000/19)

Le Conseil d'Administration.

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.165.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 12 mai 2004 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01741/000/18)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PATRIMOINE FUND SELECT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01600/755/21)

Le Conseil d'Administration.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01740/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ZUBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.501.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 mai 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (01739/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 mai 2004 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01493/755/20)

Le Conseil d'Administration.

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.314.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II. L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01703/833/18)

Le Conseil d'Administration.

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires
4. Divers

Pour assister valablement à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société CABRA S.A., Calesbergdreef, 5, B-Schoten.

II (01702/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.153.

The quorum required by law not having been reached at the first extraordinary general meeting convened on 14 April 2004, the shareholders are convened to attend the postponed extraordinary general meeting of shareholders.

THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at 17.00 pm on 19 May 2004 at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Approval of the merger/absorption of FORTIS JAPAN FONDS S.A. into the sub-fund EQUITY JAPAN OF FORTIS L FUND, after hearing:

- The report by the Board of Managing Directors clarifying and explaining the Merger Proposal published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and filed with the Clerk of the District Court of and in Luxembourg, and
- The independent auditor's report, drawn up by PricewaterhouseCoopers, Luxembourg in accordance with article 266 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

1. Approve the Merger Proposal, specifying in particular the allocation to FORTIS JAPAN FONDS S.A. shareholders of Classic-Distribution shares issued by the sub-fund FORTIS L FUND EQUITY JAPAN in exchange for the contribution by the Company of all its assets and liabilities, with effect on 21 May 2004. New shares shall be issued on the basis of a merger parity corresponding to the net asset values of the absorbed Company and the absorbing sub-fund at the time of the merger.

Any fractions of shares that may result from application of the merger parity shall be handled as follows:

- Registered shareholders shall receive fractions of shares, up to three decimal points;
 - Bearer shareholders shall receive a whole number of shares, and the cash balance shall be paid to the shareholder.
- A document giving details of the outcome of the merger, the final merger parity and the terms of the exchange will be published later.

2. Resolve to dissolve the Company and cancel all shares issued.

3. Discharge given to the Board of Managing Directors as well as to the Board of Supervisory Directors until the date of the merger.

The costs incurred in connection with the merger shall be paid by FORTIS FUNDS (NEDERLAND) N.V.

Shareholders may consult the following documents at the Company's registered office and at FORTIS FUNDS (NEDERLAND) N.V., Archimedeslaan 6, 3584 BA Utrecht, The Netherlands, and obtain copies free of charge:

- the Merger Proposal;
- the report by the Board of Managing Directors of the Company and by the Board of Directors of the SICAV;
- the report by PricewaterhouseCoopers acting as independent merger auditor for the SICAV and the Company;
- the current prospectuses, as well as the annual reports and interim reports for the past three financial years, published by the Company and the SICAV.

The postponed extraordinary general meeting will deliberate validly regardless of the percentage of capital present or represented, and resolutions will be adopted by a simple majority of the votes of those shareholders present or represented.

Bearer shareholders who wish to attend the extraordinary general meeting must deposit their shares at least five business days before the meeting with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 50 Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, or FORTIS BANK (NEDERLAND), Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam. Registered shareholders shall be admitted upon presentation of proof of identity, provided that in the same delay they have given notice of their intention to attend the meeting. The Company will consider as a shareholder of the Company the person mentioned in a written statement issued by a participant of NECIGEF showing the number of shares held by the person mentioned in the statement until the meeting will have been closed, provided that the declaration will be deposited at the offices of either BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, or FORTIS BANK (NEDERLAND) N.V., at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam at least five business days before the meeting.

Any Company shareholders who wish to request the redemption of their shares shall be entitled to do so, at no cost, during a one-month period from publication of the merger proposal, that is as from the 12 March until the 11 April inclusive.

In order to determine the merger parity, any requests for subscription and redemption received by the absorbed company less than an hour before the close of trading on the Japan stock exchange on 19 May 2004 shall be processed by the absorbing sub-fund on the basis of the net asset value on 21 May 2004.

II (00726/755/57)

For the Board of Managing Directors.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.095.

The Shareholders of CompAM FUND (the «Company») are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the above Company to be held at the registered office in Luxembourg, 4, boulevard Royal on 12th May 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors and Independent Authorised Auditor's report for the fiscal year ended on 31st December 2003.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2003.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st December 2003.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Authorised Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2003.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st December 2004.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in writing of their intention no later than 11th May 2004.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. A proxy form may be received from IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (Mrs Sophie Coccetta / Tel.: + 352 26 200 304 23) upon simple request. To be valid, a proxy form must be lodged with IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs. Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case prior to 11th May 2004 at 5 p.m. If you are unable to attend the Meeting, please return a proxy form duly signed.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (01658/755/31)

The Board of Directors.

21881

MINUSINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la Société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise indépendant.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
4. Décharges à donner aux administrateurs et au réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au plus tard le jeudi 6 mai 2004 dans une banque de la place (article 17 des statuts).

II (01661/000/18)

Le Conseil d'Administration.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

II (01660/520/15)

Le Conseil d'Administration.

LYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.697.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

II (01659/833/18)

Le Conseil d'Administration.

STONEHENGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.113.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 10 mai 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

II (01642/000/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 12 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (01641/000/17)

Le Conseil d'Administration.

YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01602/795/15)

Le Conseil d'Administration.

GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.456.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01531/755/18)

Le Conseil d'Administration.

21883

MATAME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 10 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01534/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

SYRON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01326/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.783.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 mai 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01443/534/14)

Le Conseil d'Administration.

DORANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.625.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01325/795/14)

Le Conseil d'Administration.

21884

ILICO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 mai 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01324/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LOGOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *10. Mai 2004* um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes.

II (01323/795/14)

Der Verwaltungsrat.

RENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01322/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01321/795/16)

Le Conseil d'Administration.

21885

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01196/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01195/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01194/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FORALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.626.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01193/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE SAINTE-MARIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.229.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 mai 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01446/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NITLUX A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 11. Mai 2004 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

II (01445/534/15)

Der Verwaltungsrat.

ARRAXIS S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 11. Mai 2004 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Berichtes des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

II (01444/534/16)

Der Verwaltungsrat.

HEIN, S.à r.l.-FABRIQUE DE FOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 11.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 mars 2004.

Pour HEIN, S.à r.l.-FABRIQUE DES FOURS

J. Reuter

(022805.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SOCOMAF S.A., SOCIETE DE CONSEIL EN MATIERE FERROVIAIRE, Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 63.174.

The shareholders are convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *10th May 2004* at 2.00 p.m. at the registered office of the company 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor
- To approve the balance sheet and profit and loss account as at 31st December 2003
- Allocation of results
- Discharge of the Directors and Statutory Auditors
- Decision to be taken in conformity with article 100 of the law of 10th August 1915
- Sundry

II (01448/560/17)

The Board of Directors.

DAKARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.080.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi *10 mai 2004* à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'exercice 2002.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Elections statutaires.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'année 2002 et plus particulièrement pour la tenue tardive de l'assemblée.
5. Divers.

II (01449/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2004* à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (01447/560/17)

Le Conseil d'Administration.

FONDOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(023181.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SODI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.759.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01365/755/17)

Le Conseil d'Administration.

MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.123.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2003

Les mandats de Messieurs Jean Bintner et Norbert Werner, en tant qu'Administrateurs, ne sont pas renouvelés. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur pour une période de 6 ans.

Pour la société MUSINOR FINANCES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023438.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

STARTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour la société STARTEC HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023442.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.
